



Propriétaire : MOORE, ARTHUR

Matricule : 3899-63-4552

Zone : Vc-918

Description :

- Lot dont la superficie est inférieure au minimum requis ;
- Terrain vacant situé en front d'un chemin prévu dans un plan déposé et jamais réalisé (rue projetée au cadastre, de propriété privée et non construite) ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain accidentée.

AVIS D'ÉVALUATION

MOORE, ARTHUR
 CHEMIN DU LAC-AZUR
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC
 J8C 2Z7

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS 50, RUE SAINT-JOSEPH SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9 (819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation	
Adresse :	CHEMIN DU LAC-AZUR
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5911151
Numéro matricule :	3899-63-4552-6-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire	
Nom :	MOORE ARTHUR
Adresse postale :	CHEMIN DU LAC-AZUR SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 2Z7

Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
Superficie du terrain :	363,70 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation			
Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	900 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	700 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	900 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	700 \$

Valeur uniformisée			
Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	900 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale	
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Résiduelle
Valeur imposable de l'immeuble :	900 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs	Source législative		
	Montant	Nom de la loi	Article
Imposabilité	900 \$		
Terrain imposable			Alinéa

Taxe 2022
 7.65 \$

11B

SAGE 11587180 184.51

5911 091
3899-34-7350
+ 25 014 2

155.96

112.18

595.76

590.17

107.28

53.55

5 011 094
3899-43-8705
+ 2 437 2

5 011 096
3899-53-0055
+ 3 567 4

27.44
5 011 114
3899-54-1012
+ 1 046 4

204.62

300.68

30

53.40

27.44
5 011 105
3899-53-8872
+ 1 046 2

27.44
5 011 106
3899-53-7499
+ 1 046 2

27.44
5 011 110
3899-54-8340
+ 1 046 2

300.79

355.70

92.32
5 011 160
3899-64-4057
+ 2 192 2

304.01

13.72
5 011 150
3899-53-8872
+ 1 046 2

355.85

41.15

11839

Lot submergé s: 94



26,52

13,72

26,52

13,72

5 911 151
3899-63-4552

s: 363,7

26,52

26,52

13,72



3899-53-0065

3899-54-1012

53,40

3899-53-7499

3899-54-8340

3899-53-4852

30

3899-54-1112

41,16

28,96

1,919

JMap



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		pl	communautaire récréatif			■				
		ut	utilité publique légère			■				
		LOIS- MENTS	Nombre de logements	min.		1	0			
Nombre de logements	max.			1	0					
STRUCTURE / BAT- TIMENTS	Isolée				■					
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	–					
	Largeur minimum	(m)		7	–					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)		67	–					

TERRAIN							
Superficie minimum	(m ²)	4000	–				
Largeur minimum	(m)	50	–				
Profondeur minimum	(m)	60	–				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
Avant minimum	(m)	10	–				
Avant maximum	(m)	–	–				
Latérale minimum	(m)	5	–				
Total des deux latérales minimum	(m)	10	–				
Arrière minimum	(m)	10	–				
Espace naturel	(%)	60	–				
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	–				
Rapport espace plancher / terrain	max.	–	–				
Nombre de logement / hectare	max.	–	–				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)					
		(2)					
		(3)					

ZONE:	Vc 918
<i>De villégiature</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(3) PIIA 002 - Implantation en montagne

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54
 MISE À JOUR:



Propriétaire : GAUVREAU, GERARD

Matricule : 3899-64-4057

Zone : Vc-918

Description :

- Lot dont la superficie est inférieure au minimum requis ;
- Terrain vacant situé en front d'un chemin prévu dans un plan déposé et jamais réalisé (rue projetée au cadastre, de propriété privée et non construite) ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement plat.

AVIS D'ÉVALUATION

GAUVREAU, GERARD
 CHEMIN DU LAC-AZUR
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC
 J8C 2Z7

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	CHEMIN DU LAC-AZUR
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5911160
Numéro matricule :	3899-64-4057-4-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	GAUVREAU GERARD
Adresse postale:	CHEMIN DU LAC-AZUR SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 2Z7

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	2 182,20 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	5 500 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	4 500 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	5 500 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	4 500 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	5 500 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle	
Valeur imposable de l'immeuble :	5 500 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs	Source législative		
	Montant	Nom de la loi	Article
Imposabilité	5 500 \$		
Terrain imposable			Alinéa

Taxe 2022
 46.80 \$

Lot submergé s: 94508

1:1839

274.85

3899-55-8815
5 911 210
13 914.3

3899-55-2223
5 911 182
13 145.9

3899-55-5322
5 911 116
13 495.6

3899-54-4057
5 911 160
13 112.3

3899-54-8340
5 911 110
13 105.0

3899-53-7499
5 911 108
13 105.0

3899-53-5872
5 911 105
13 105.0

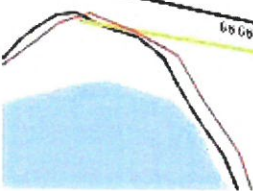
53.40

3899-54-1012
5 911 111
13 105.0

3899-53-0955
5 911 096
13 105.0

590.17

JMMap



JMap

27,44

0

246,5

27,44

5 911 106
3899-53-7499
s 1 464,2

53,35

5 911 106
3899-54-7820
s 1 464,2

53,33

27,44

5 911 119
3899-54-8340
s 1 464,8

53,31

27,44

27,44

5 911 110
3899-54-1112
s 1 464,2

82,32
5 911 160
3899-64-4057
s 2 182,2

26,66

26,52

82,32

26,67

53,34

38,07

41,16
26,52

26,52

26,52

13,72

Lot submergé s: 94508

28,96

26,52

1,919

53,31

11 119

1-8340

154,8

33

33

38

120

JMap

27,44

15,24

755,07

110

-1112

16,4

26,66

82,32

5 911 160

3899-64-4057

s: 2 182,2

26,52

82,32

26,67

1,459

41,16

41,16

26,52

26,1



Lot submanagé nr 21508

3899-54-4057
5 811,160

274,85

3899-53-2773

3899-53-2773

3899-53-2773

567-65-6686

228-65-6686

53,40

500-53-0053

690,17



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		pl	communautaire récréatif			■				
		ut	utilité publique légère			■				
		LOIS- MENTS	Nombre de logements	min.	1	0				
Nombre de logements	max.		1	0						
STRUCTURE / BAT- TIMENTS	Isolée		■							
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	–						
	Largeur minimum	(m)	7	–						
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	–						

TERRAIN							
	Superficie minimum	(m ²)	4000	–			
	Largeur minimum	(m)	50	–			
Profondeur minimum	(m)	60	–				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES							
		Avant minimum	(m)	10	–			
		Avant maximum	(m)	–	–			
		Latérale minimum	(m)	5	–			
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	–			
		Arrière minimum	(m)	10	–			
		Espace naturel	(%)	60	–			
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	–			
		Rapport espace plancher / terrain	max.	–	–			
Nombre de logement / hectare	max.	–	–					

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
			(1)				
			(2)				
			(3)				

ZONE:	Vc 918
<i>De villégiature</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(3) PIIA 002 - Implantation en montagne

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR:



Propriétaire : BRETON, LOUISELLE

Matricule : 4001-13-7831

Zone : Vc-921

Description :

- Lot dont la superficie est inférieure au minimum requis ;
- Terrain vacant situé en front d'un chemin privé ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement accidentée

AVIS D'ÉVALUATION

BRETON, LOUISELLE
 911 THIBODEAU
 ILE BIZARD
 H9C 9Z7

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision

Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES VILLE DE SAINT-AGATHE-DES-MONTS 50, RUE SAINT-JOSEPH SAINT-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9 (819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	CHEMIN RAYMOND
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5909883
Numéro matricule :	4001-13-7831-8-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	BRETON LOUISELLE
Adresse postale:	911 THIBODEAU ILE BIZARD H9C 9Z7

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	3 755,50 m ²	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	33 800 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	26 100 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	33 800 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	26 100 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	33 800 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

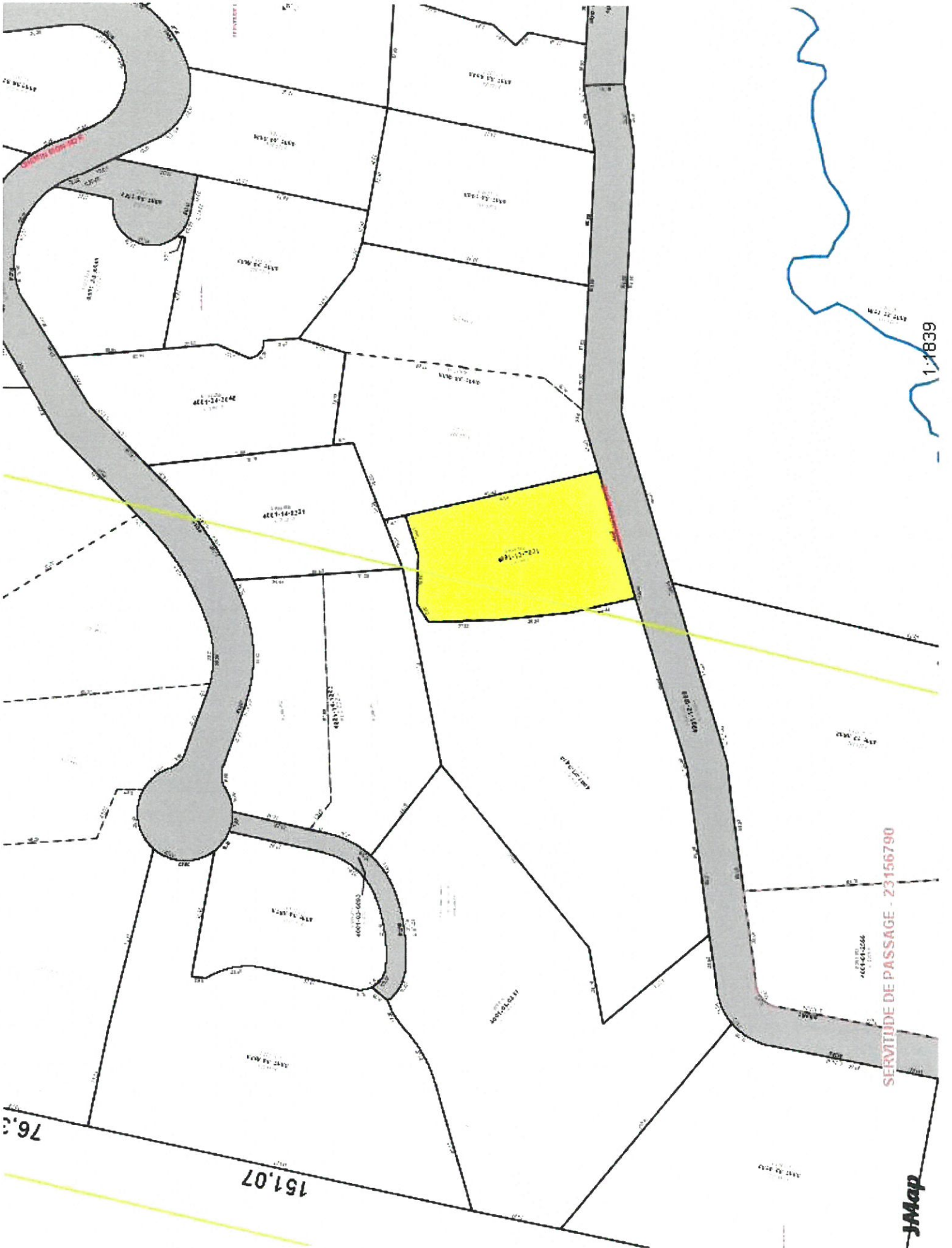
Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	33 800 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Source législative		Article	Alinéa
	Montant	Nom de la loi		
Terrain imposable	33 800 \$			

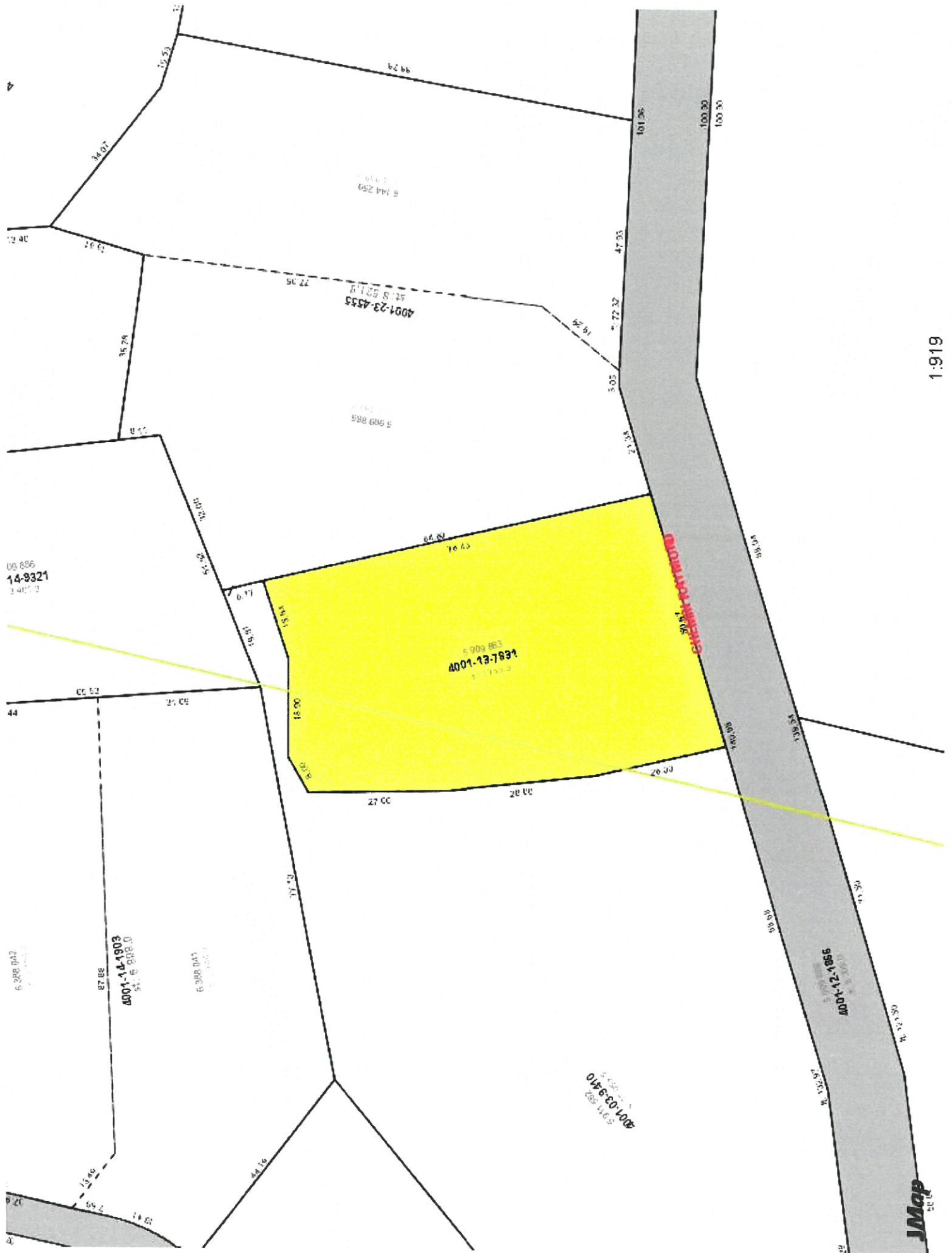
Taxe 2022
 287.60 \$



1:1839

SERVITUDE DE PASSAGE - 23156790

JMW





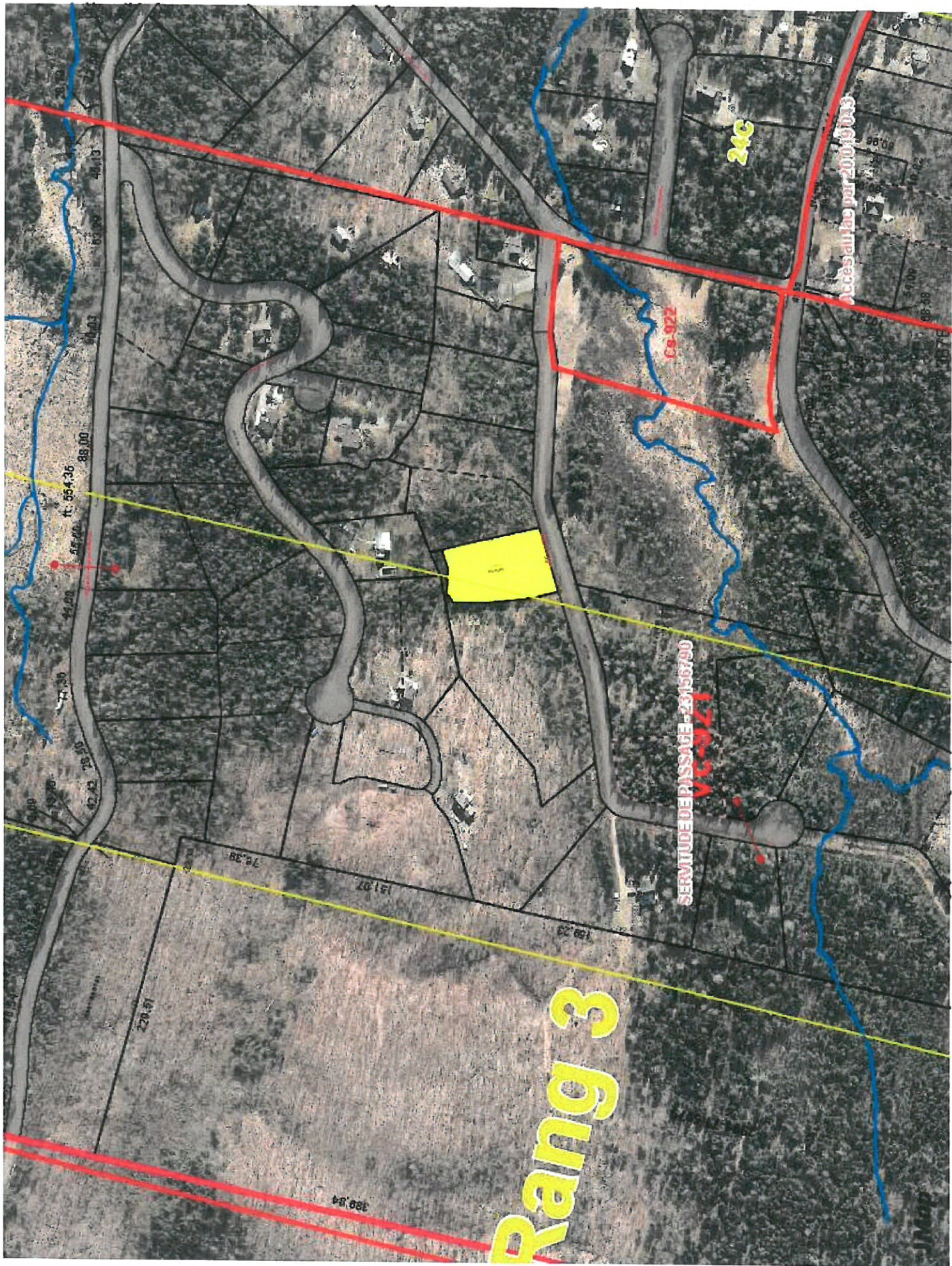
Cs-922

SERVIDE DE PASSAGE - 20150700
VC-921

021-10-021

161.07

76.3



Rang 3

31C

Ce-922

SERVIDUDE DE PASSAGE - 23156790
V.C.921

Accès au lac par 200197013

11:55:36

220.91

199.84

151.07

199.23

78.38

44.00

44.00

44.00

88.00

84.03

63.96

44.13

98.06

94.06

86.38

77.76

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		p1	communautaire récréatif			■				
		ut	utilité publique légère			■				
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0						
	Nombre de logements	max.	1	0						
STRUCTURE / BAT	Isolée		■							
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		2	–						
	Largeur minimum (m)		7	–						
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		67	–						

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	4000	–					
	Largeur minimum (m)	50	–					
	Profondeur minimum (m)	60	–					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)	10	–				
		Avant maximum (m)	–	–				
		Latérale minimum (m)	5	–				
		Total des deux latérales minimum (m)	10	–				
		Arrière minimum (m)	10	–				
		Espace naturel (%)	60	–				
		Rapport espace bâti / terrain max.	0,20	–				
		Rapport espace plancher / terrain max.	–	–				
		Nombre de logement / hectare max.	–	–				

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)						
	(2)						
	(3)						

ZONE:	Vc 921
De villégiature	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) PIIA 002 - Implantation en montagne
(2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(3) Art. 8.3.7 - Logement de gardien

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	921
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		



Propriétaire : BERGER, JOSEPH

Matricule : 4099-89-3423

Zone : Vc-403

Description :

- Lot dont la superficie est inférieure au minimum requis ;
- Terrain vacant situé en front d'un chemin prévu dans un plan déposé et jamais réalisé (rue projetée au cadastre, de propriété privée et non construite) ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement accidentée

AVIS D'ÉVALUATION

BERGER, JOSEPH
 502, BIRCH DRIVE
 CHERRY HILL, N.J. USA, 08003-3402

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	MONTEE DE LA SOURCE
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5910043
Numéro matricule :	4099-89-3423-2-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	BERGER JOSEPH
Adresse postale :	502, BIRCH DRIVE CHERRY HILL, N.J. USA, 08003-3402

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	3 235,90 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	7 400 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	4 900 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	7 400 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	4 900 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	7 400 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

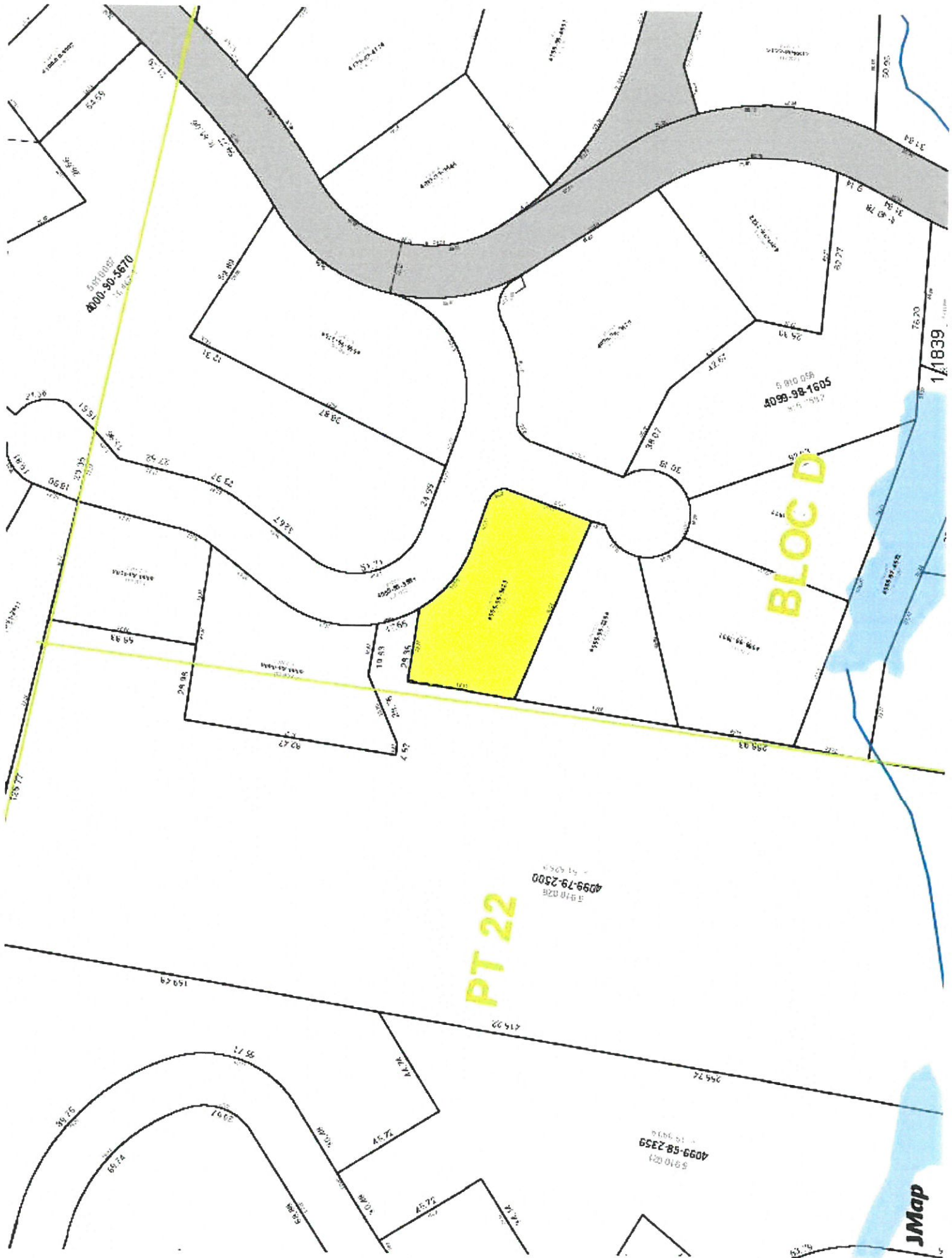
Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle	
Valeur imposable de l'immeuble :	7 400 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Source législative			
	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	7 400 \$			

Taxes 2022
 62.97 \$



5 910 022
400-90-3670
1-15-84

5 910 058
4099-98-1605
1-15-11

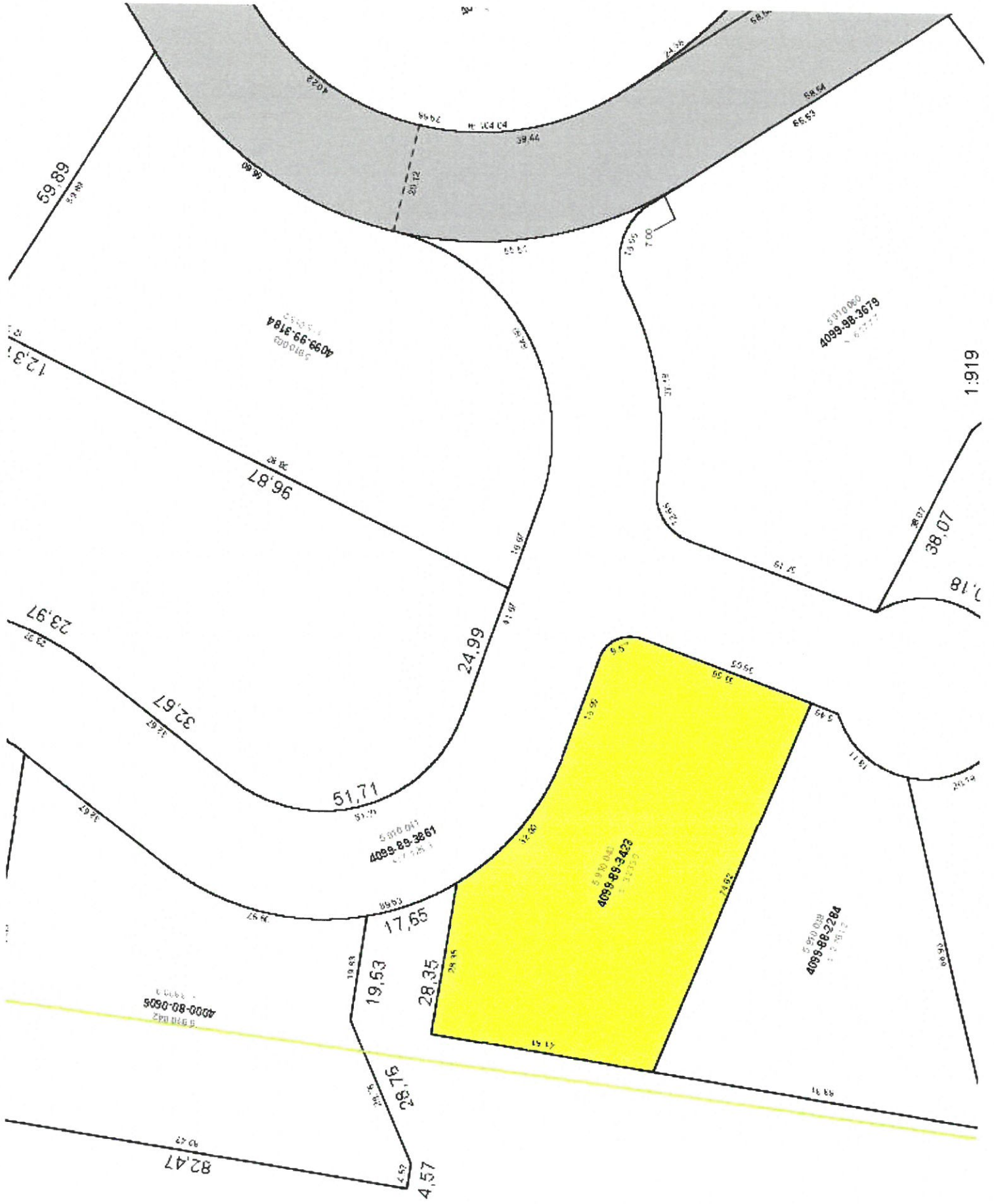
PT 22

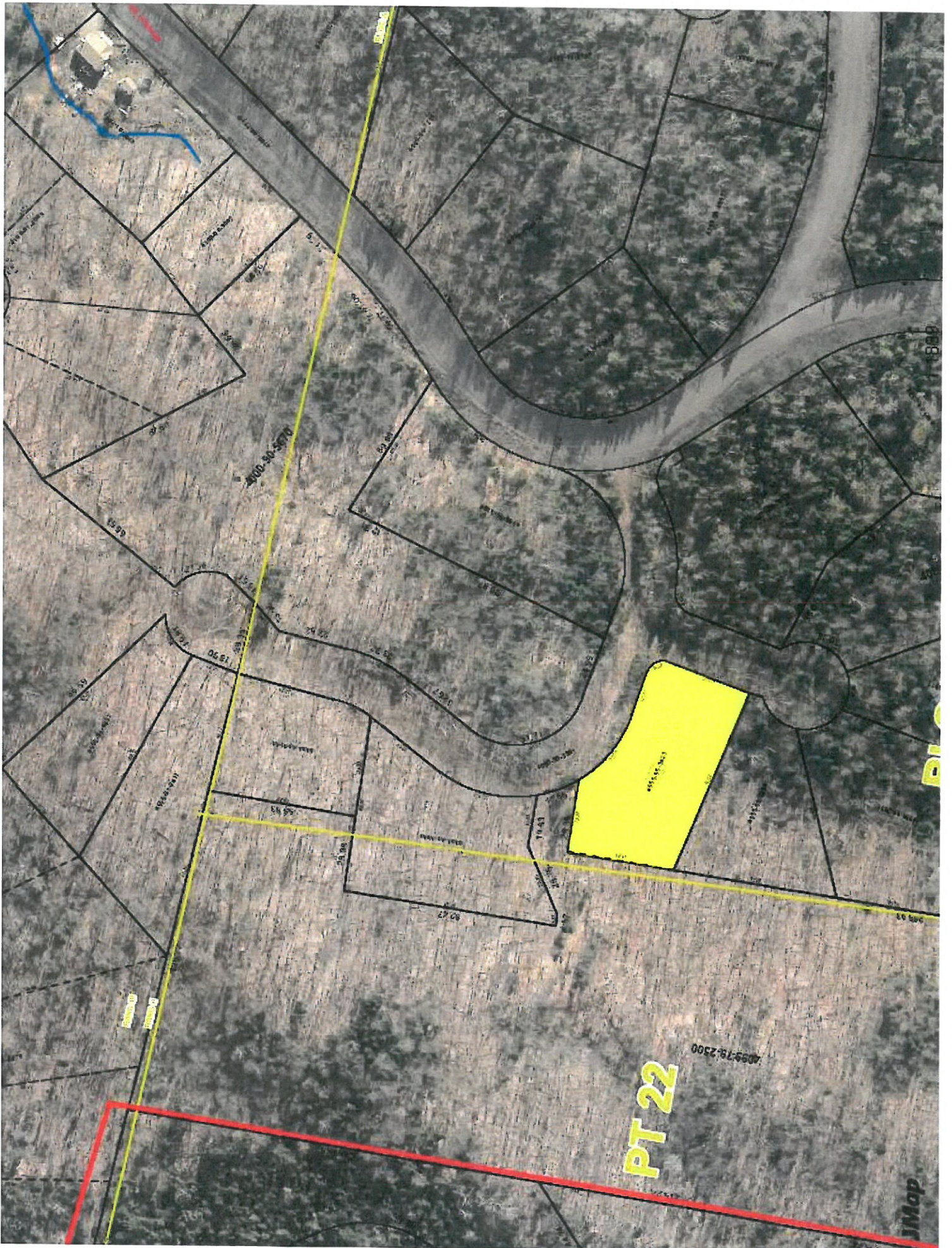
5 910 028
4099-79-2300
1-15-05

5 910 021
4099-58-2359
1-10-93

JMap

1/1839





PT 22

4099-19-2300

4055-15-3613

400-90-5070

JMap

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		p1	communautaire récréatif			■				
		u1	utilité publique légère			■				
LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0					
		Nombre de logements	max.	1	0					
STRUCTURE / BÂTI		Isolée		■						
		Jumelée								
		Contiguë								
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--					
		Largeur minimum	(m)	7	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--					

TERRAIN									
		Superficie minimum	(m ²)	4000	--				
		Largeur minimum	(m)	50	--				
	Profondeur minimum	(m)	60	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	8	--				
		Avant maximum		(m)	--	--				
		Latérale minimum		(m)	4	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	8	--				
		Arrière minimum		(m)	8	--				
		Espace naturel		(%)	60	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,08	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)						
		(2)						
		(3)						

ZONE:	Vc 403
<i>De villégiature</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) PIIA 003 - Quais

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	403
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		



Propriétaire : FISHER GEORGE

Matricule : 4309-24-2179

Zone : Vc-971

Description :

- Lot dont la superficie est bien inférieure au minimum requis et référant à un résidu de lot ;
- Terrain vacant situé en front d'une entrée privée ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement plat

AVIS D'ÉVALUATION

FISHER, GEORGES
 AVS ELSIE FISCHER
 2450, RUE THIMENS, APP #708
 SAINT-LAURENT, QC
 H4R 2M2

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS 50, RUE SAINT-JOSEPH SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9 (819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation	
Adresse :	CHEMIN DUROCHER
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	6113167
Numéro matricule :	4309-24-2179-1-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire	
Nom :	FISHER GEORGES
Adresse postale :	2450, RUE THIMENS, APP #708 SAINT-LAURENT, QC H4R 2M2

Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
Superficie du terrain :	300,70 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

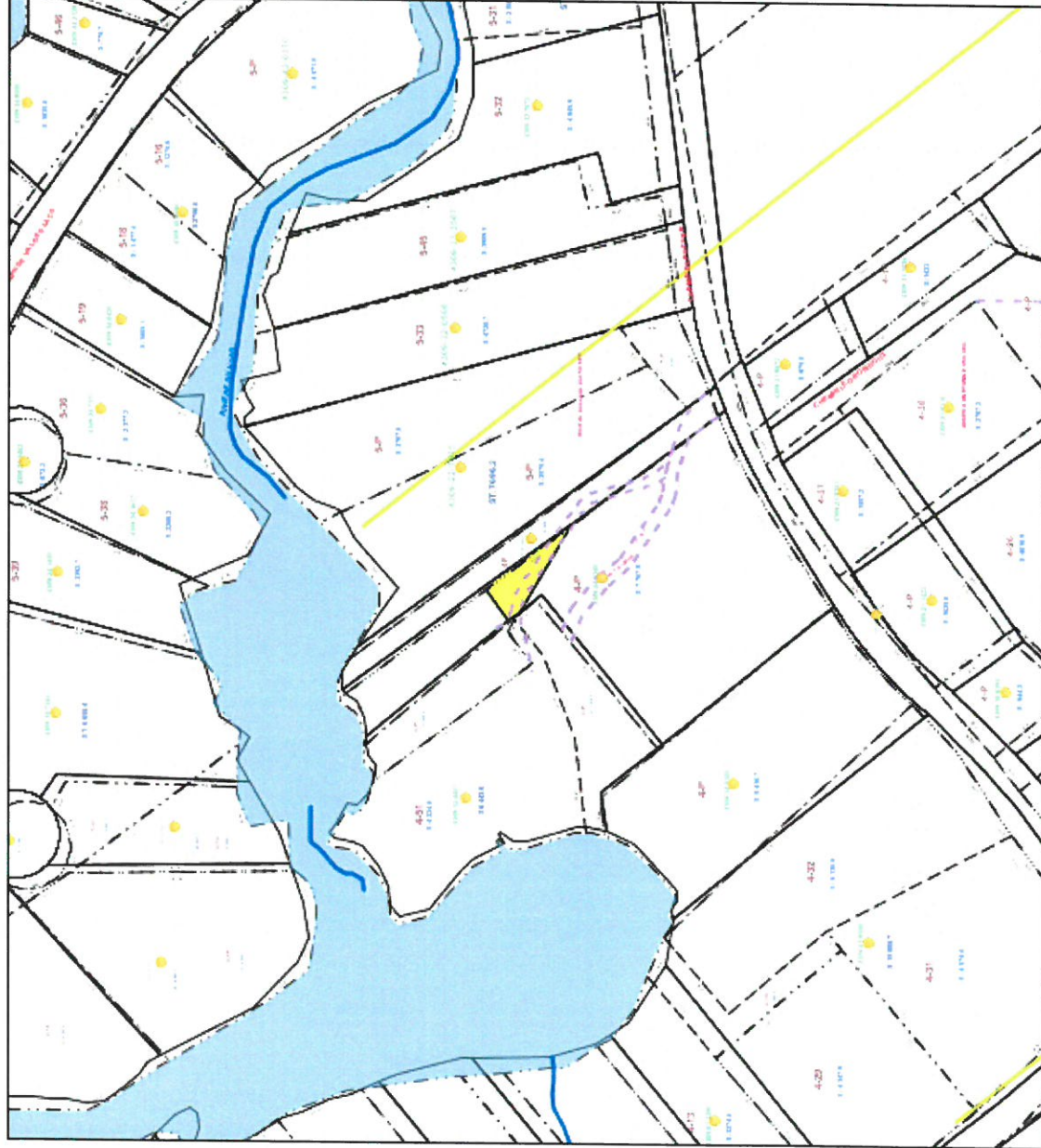
Valeurs au rôle d'évaluation			
Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	2 300 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	900 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	2 300 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	900 \$

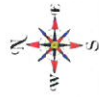
Valeur uniformisée			
Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	2 300 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

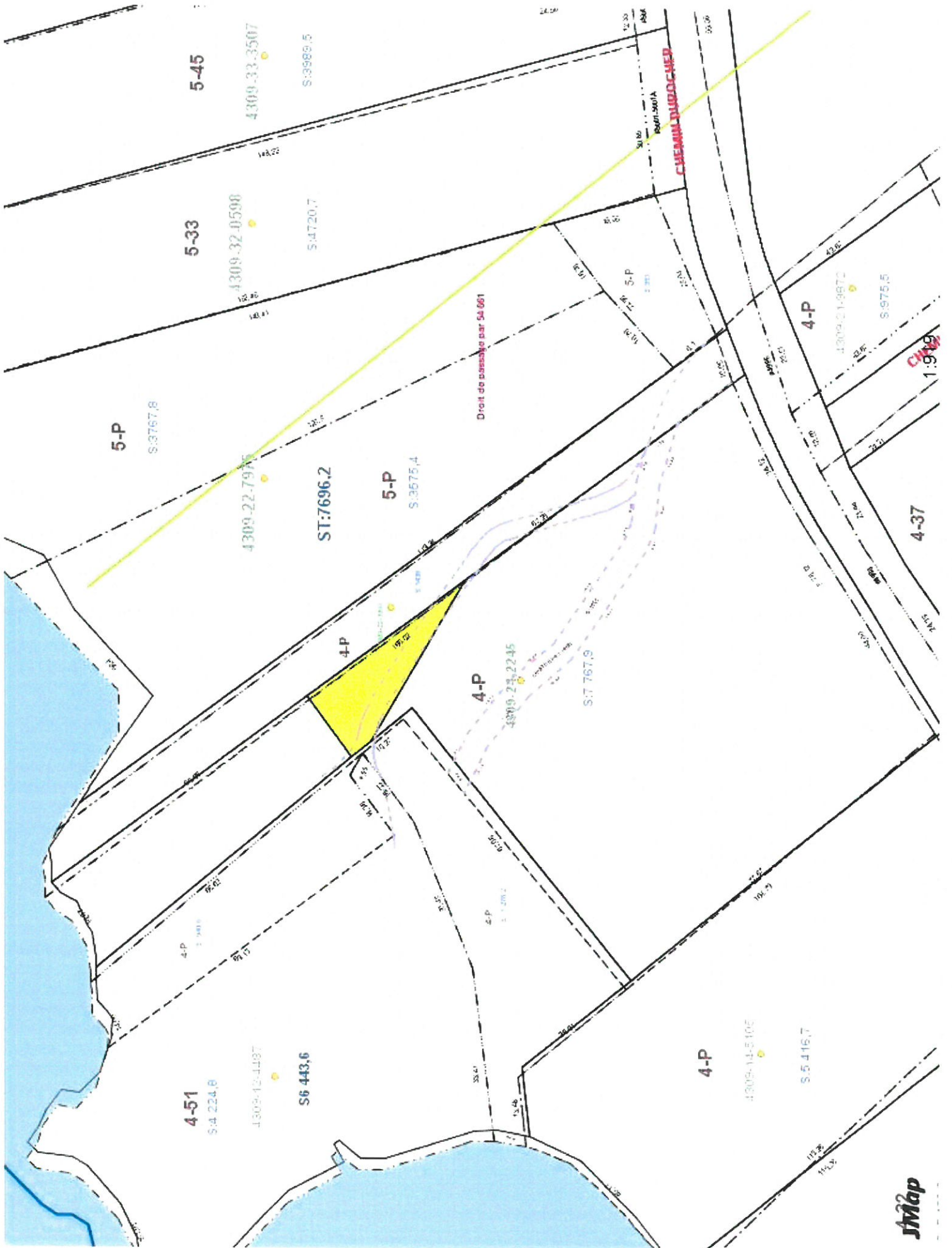
Répartition fiscale	
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle	
Valeur imposable de l'immeuble :	2 300 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs		Source législative		
Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	2 300 \$			

Taxe 2022
 19.57 \$



Propriétaire / emplacement FISHER GEORGES CHEM DUROCHER	
Informations du rôle Matricule: 4309-24-2179-0-000-0000 Code d'usage: 9100	
Zonage:	
Superficie:	300,70
Frontage:	0,00
Profondeur:	0,00
Valeur bâtie:	0,00 \$
Valeur terrain:	2 300,00 \$
Valeur immeuble:	2 300,00 \$
Cadastre(s) 6113167	
 Échelle : 1:2454	



S: 3701.8

4309-22-7975

126.8

ST: 7696,2

5-P

S: 3575.4

Droit de pass

4-P

4309-22-3960

185.02

119.24

S: 1438

4-P

4309-24-2245

67.25

DROIT DE PASSAGE

S: 7 767.9

1.459

4-P

S: 940.6

60.06

68.62

69.13

4.86

10.27

16.33

14.36

30.48

4-P

S: 1 278.2

67.06

JMap





GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	n1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		ur	utilité publique légère		■				
	LOISIR-LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	1	0			
Nombre de logements		max.	1	0					
STRUCTURE BÂTI	Isolée			■					
	Jumelée								
	Contiguë								
BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--				
	Largeur minimum		(m)	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum		(m ²)	67	--				

ZONE:	Vc 971
<i>De villégiature</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

TERRAIN	Superficie minimum		(m ²)	5000	--				
	Largeur minimum		(m)	50	--				
	Profondeur minimum		(m)	60	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	10	--			
		Avant maximum		(m)	--	--			
		Latérale minimum		(m)	5	--			
		Total des deux latérales minimum		(m)	10	--			
		Arrière minimum		(m)	10	--			
		Espace naturel		(%)	60	--			
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,08	--			
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--			
Nombre de logement / hectare		max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(3) Les logements de gardien sont permis seulement sur les terrains de 10 000 m ² et plus

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)						
	(2)						
	(3)						

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	971
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		



Propriétaire : MICHELINI SERGE, ET HOULE ROY S.A. SYDIC À LA FAILLITE DE DESROCHES MANON

Matricule : 4400-15-4927

Zone : CS-264

Description :

- Lot déjà bâti et desservi par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire ;
- Immeuble situé en front de la rue Saint-Venant (route 329 sud) ;
- Bâtiment à vocation mixte, anciennement utilisé aux fins de dépanneur au rez-de-chaussée avec 2 logements à l'étage ;
- Immeuble assujetti au règlement sur les PIIA.

AVIS D'ÉVALUATION

MICHELINI, SERGE
 DESROCHES, MANON
 112, RUE SAINT-VENANT
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC
 J8C 2P4

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision

Date limite 2022-05-01	Montant à joindre 75,00 \$	Référence au règlement MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : **112 RUE SAINT-VENANT**
 Cadastre(s) et numéro(s) de lot : **5747317**
 Numéro matricule : **4400-15-4927-6-000-0000**
 Utilisation prédominante : **Logement**

Propriétaire

Nom : **MICHELINI SERGE**
 Adresse postale : **112, RUE SAINT-VENANT
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC
 J8C 2P4**

► Cet avis s'adresse au destinataire identifié ci-dessus ainsi qu'à toute autre personne inscrite comme propriétaire au rôle d'évaluation. ◀

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	470,00 m2	Nombre de logements :	2
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	1
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : **2021-10-28**

Valeur du terrain :	28 200 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	26 600 \$
Valeur du bâtiment :	231 100 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	188 700 \$
Valeur de l'immeuble :	259 300 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	215 300 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : **2020-07-01**

Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	259 300 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

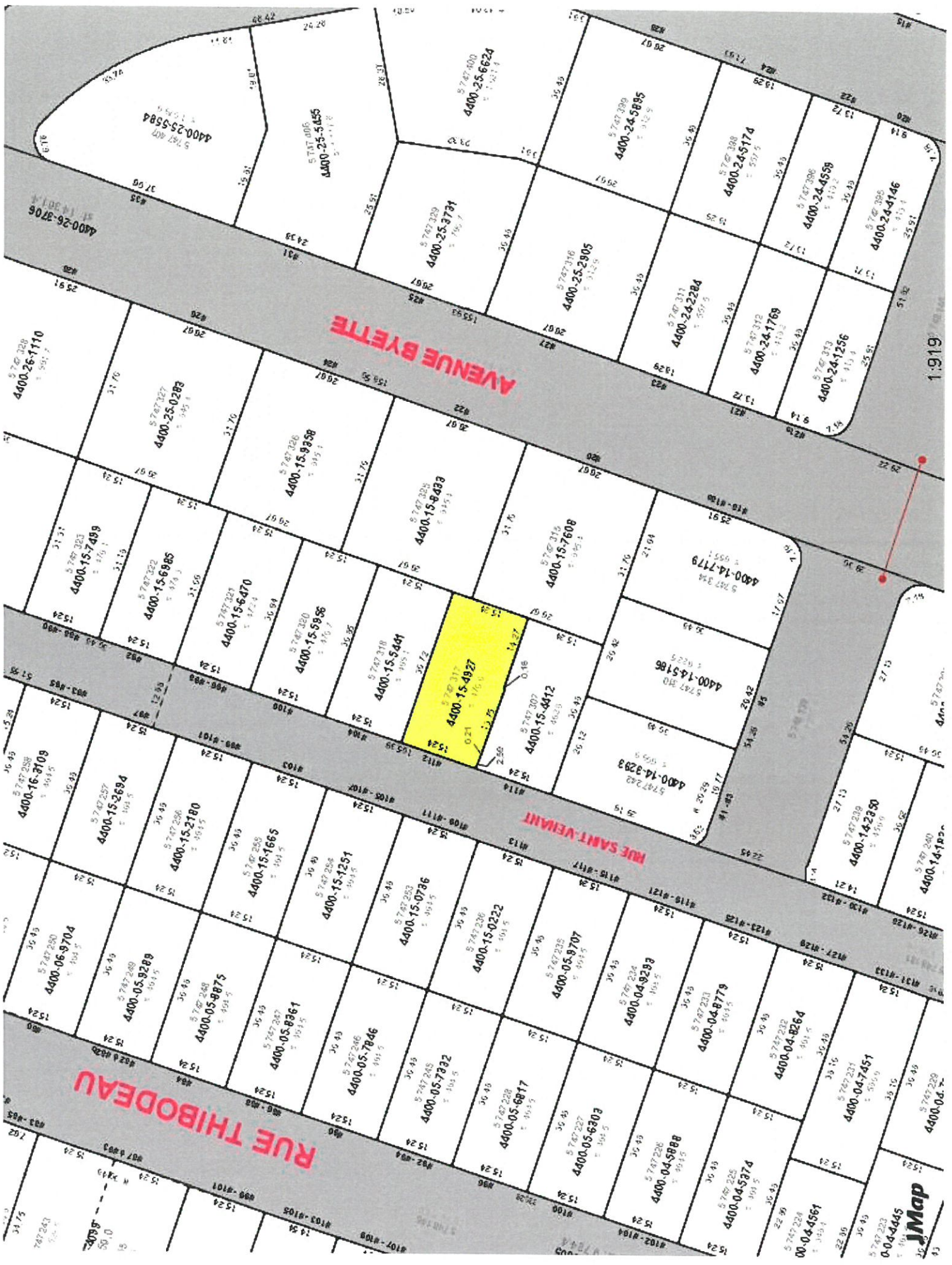
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : **Non résidentielle classe 06**

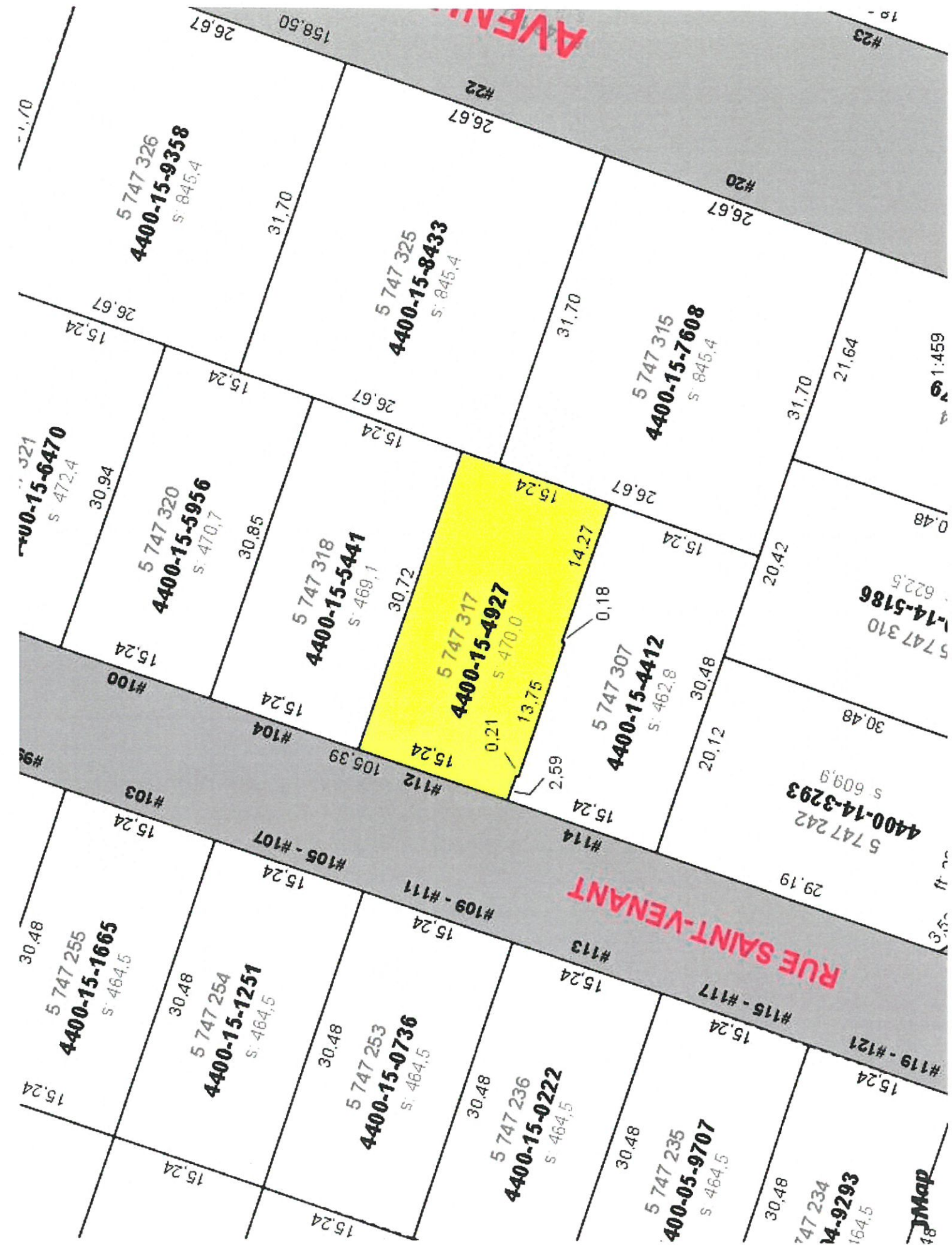
Valeur imposable de l'immeuble :	259 300 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$
----------------------------------	-------------------	--------------------------------------	-------------

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
		Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	28 200 \$			
Bâtiment imposable	231 100 \$			

Taxe 2022
 5 903.54 \$





4400-15-6470
S: 472,4
30,94
15,24
26,67

5 747 326
4400-15-9358
S: 845,4
31,70
26,67

5 747 320
4400-15-5956
S: 470,7
30,85
15,24

5 747 318
4400-15-5441
S: 469,1
30,72
15,24

5 747 317
4400-15-4927
S: 470,0
15,24
13,75
0,21
14,27
0,18

5 747 307
4400-15-4412
S: 462,8
30,48
20,12
15,24

5 747 315
4400-15-7608
S: 845,4
31,70
26,67

5 747 325
4400-15-8433
S: 845,4
31,70
26,67

5 747 242
4400-14-3293
S: 609,9
30,48
29,19

5 747 310
4400-14-5186
S: 622,5
21,64
0,48

5 747 255
4400-15-1665
S: 464,5
30,48
15,24

5 747 254
4400-15-1251
S: 464,5
30,48
15,24

5 747 253
4400-15-0736
S: 464,5
30,48
15,24

5 747 236
4400-15-0222
S: 464,5
30,48
15,24

5 747 235
4400-05-9707
S: 464,5
30,48
15,24

5 747 234
4400-05-9293
S: 464,5
30,48
15,24

RUE SAINT-VENANT

AVENUE



AVENUE BYETTE

RUE SAINT-VENANT

CS-264

4400-15-927

4400-15-5441

4400-15-5956

4400-15-8433

4400-15-7608

4400-14-5186

4400-15-4412

4400-14-3293

4400-15-1251

4400-15-0736

4400-15-0222

4400-15-0222

4400-2



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	r2	habitation bifamiliale et trifamiliale	■						
		c1	commerce de détail		■(a)					
		p1	communautaire récréatif			■				
		ut	utilité publique légère			■				
		LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	2	0	0			
Nombre de logements	max.		3	6	0					
STRUCTURE (BAT)	Isolée			■	■					
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--					
	Largeur minimum	(m)	7	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	--					

ZONE:	Cs 264
Commerciale de service	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis un dépanneur

TERRAIN		(m ²)	420	420	--				
	Superficie minimum	(m ²)	420	420	--				
	Largeur minimum	(m)	15	15	--				
	Profondeur minimum	(m)	27	27	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	4	4	--				
		Avant maximum	(m)	--	--	--				
		Latérale minimum	(m)	1	1	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	4	--				
		Arrière minimum	(m)	6	6	--				
		Espace naturel	(%)	--	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	0,3	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.4.2 - Logement dans un bâtiment commercial
(2) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement (2000\$ chacune)
(3) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(4) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiments à potentiel patrimonial

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(4)	(1)	(2)	(3)(4)				

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-08-19	2014-U58-6	PIIA 004

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	264
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:	janv 2015	



Propriétaire : GODREAU-LÉONARD, GISELE

Matricule : 4400-34-9395

Zone : HA-255

Description :

- Lot de forme irrégulière, dont la superficie est inférieure au minimum requis, référant à un résidu de lot ;
- Terrain vacant situé en front des rues Desjardins et Touchette ;

AVIS D'ÉVALUATION

GODREAU, GISELE
 28, CHEMIN DE NORMANDIE
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC
 J8C 2G4

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite 2022-05-01	Montant à joindre 75,00 \$	Référence au règlement MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS 50, RUE SAINT-JOSEPH SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9 (819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	RUE DES JARDINS
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5748220
Numéro matricule :	4400-34-9395-2-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	GODREAU GISELE
Adresse postale:	28, CHEMIN DE NORMANDIE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 2G4

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	23,60 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	100 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	100 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	100 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	100 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	100 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

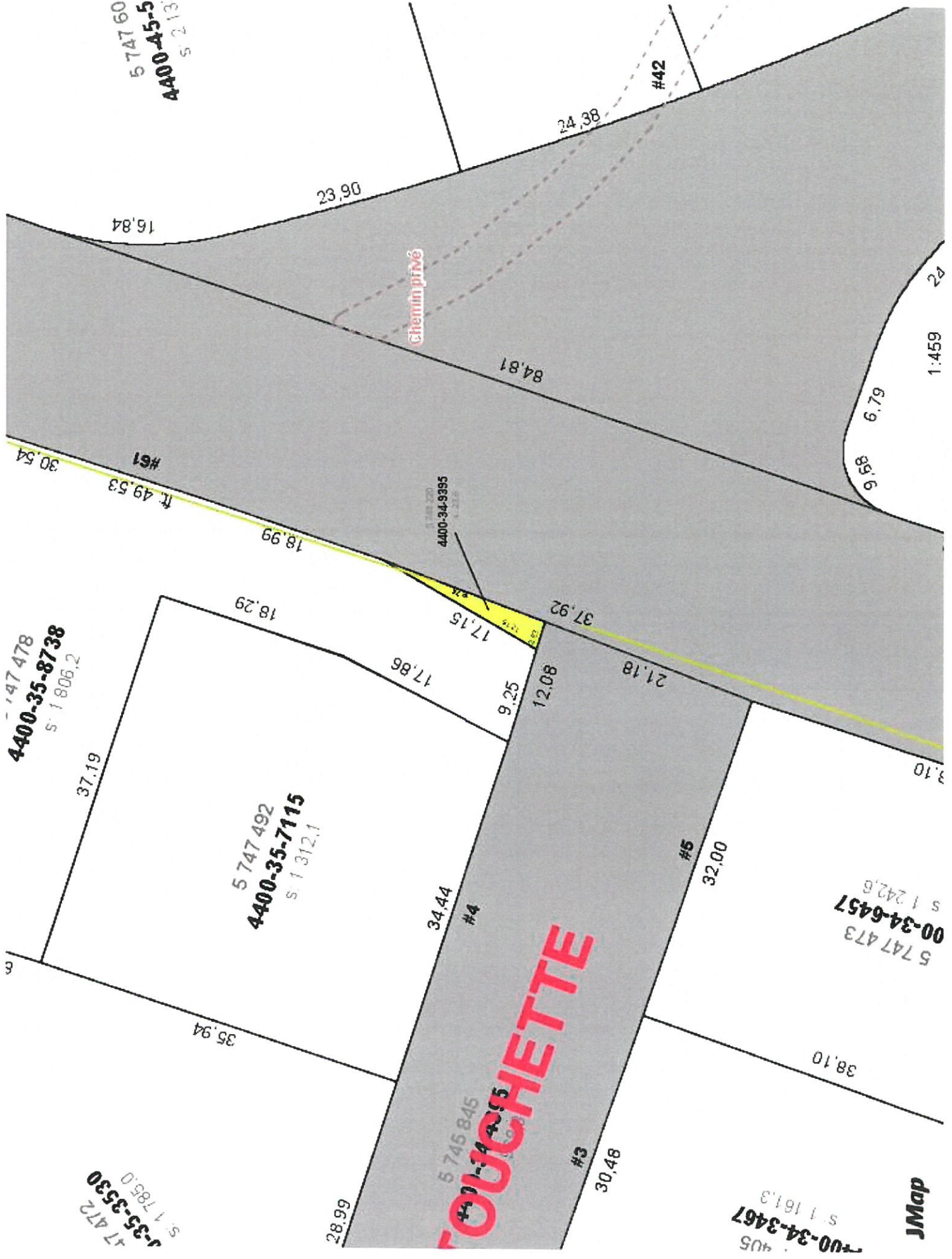
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	100 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
		Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	100 \$			

Taxe 2022

Φ



5 747 60
4400-45-5
S 213

4400-35-8738
S 1 806,2
5 747 478

5 747 492
4400-35-7115
S 1 312,1

4 742
4400-35-3530
S 1 785,0

405
4400-34-3467
S 1 161,3

5 747 473
4400-34-6457
S 1 242,6

5 745 845
4400-34-3455
S 1 169,5

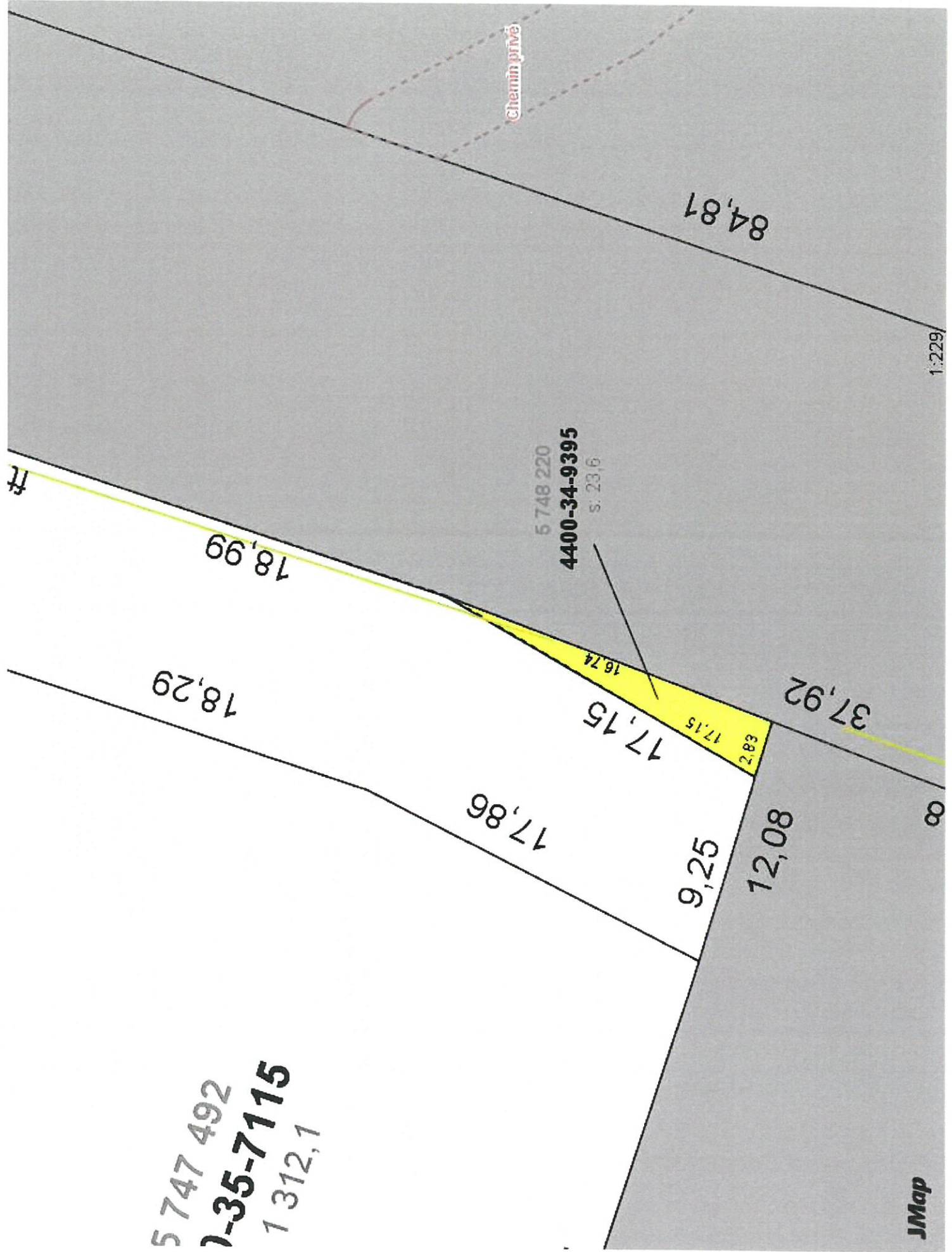
Chemin privé

4400-34-9395
S 1 172,5

JMap

16.84
23.96
24.38
84.81
30.54
18.99
18.99
17.15
17.86
9.25
12.08
21.18
37.92
3.10
9.66
6.79
1.459
24
37.19
35.94
28.99
34.44
#4
#5
#61
#42
#3
#6

5 747 492
1-35-7115
1 312,1





Chemin privé

BOUCHETTE

5 747 60
4400-45-5
5 213

16.84

23.90

24.38

#42

84.81

6.79

30.54

#61

17.49.53

18.99

4400-34-9385

18.29

4400-35-8738

37.19

4400-35-7115

#4

34.44

#4

12.08

9.25

2.18

37.92

17.86

17.15

#5

32.00

4400-34-6457

38.10

4400-35-3530

28.99

4400-34-9385

#3

30.48

4400-34-3467

JMap

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■	■				
		p1	communautaire récréatif				■			
		u1	utilité publique légère				■			
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.		1	1	0				
	Nombre de logements	max.		1	1	0				
STRUCTURE / MAT	Isolée			■						
	Jumelée				■					
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)		2	2	--				
	Largeur minimum	(m)		7	5	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)		67	67	--				

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)		420	350	--			
	Largeur minimum	(m)		15	12,5	--			
	Profondeur minimum	(m)		45	45	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)		6	6	--		
		Avant maximum	(m)		--	--	--		
		Latérale minimum	(m)		1	0	--		
		Total des deux latérales minimum	(m)		4	3	--		
		Arrière minimum	(m)		6	6	--		
		Espace naturel	(%)		30	30	--		
		Rapport espace bâti / terrain	max.		0,3	0,3	--		
		Rapport espace plancher / terrain	max.		--	--	--		
		Nombre de logement / hectare	max.		--	--	--		

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)					
------------------------	--	-----	-----	--	--	--	--	--

ZONE:	Ha 255
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/home

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54
 MISE À JOUR:



Propriétaire : DIAMOND, BEN

Matricule : 4402-04-6314

Zone : HA-102

Description :

- Terrain vacant situé en front d'un chemin prévu dans un plan déposé et jamais réalisé (rue projetée au cadastre, de propriété privée et non construite) ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement plat ;
- Immeuble assujetti au règlement sur les PIIA.

AVIS D'ÉVALUATION

DIAMOND, BEN
 7317, VICTORIA, UNIT 308
 MONTREAL, QC
 H4P 0A3

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	RUE PARENT
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5579948
Numéro matricule :	4402-04-6314-5-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	DIAMOND BEN
Adresse postale :	7317, VICTORIA, UNIT 308 MONTREAL, QC H4P 0A3

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	929,00 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	38 500 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	10 600 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	38 500 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	10 600 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	38 500 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

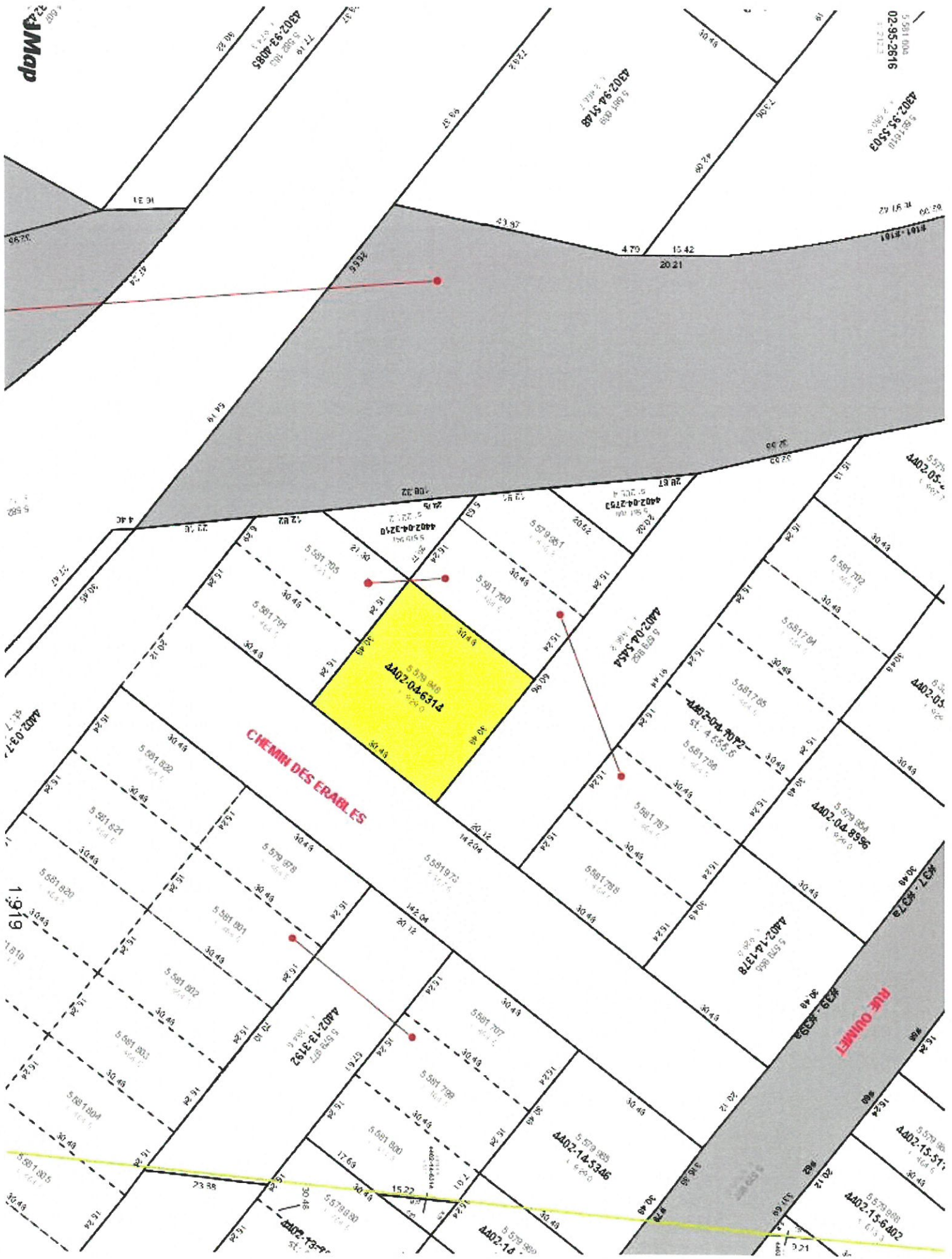
Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	38 500 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant	Source législative		
		Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	38 500 \$			

Taxe 2022
 360¹⁵



CHEMIN DES ERABLES

RUE OUVRET

4402-04-6314
5 579 840
1 000 m²

4402-14-3346
5 579 888
1 620 m²

4402-13-6402
5 579 888
1 013 m²

4402-13-511
5 579 888
1 314 m²

4402-04-8886
5 579 888
1 940 m²

4402-04-7072
St. A 253.6
5 581 786
1 047 m²

4402-04-5454
5 581 882
1 186 m²

4402-04-2710
5 579 941
1 141 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-35-5303
5 581 786
1 212 m²

4402-94-5188
5 581 888
1 200 m²

4402-32-4085
5 581 786
1 074 m²

4402-03-17
5 581 786
1 074 m²

4402-03-17
5 581 786
1 074 m²

4402-13-511
5 581 786
1 074 m²

4402-13-511
5 581 786
1 074 m²

4402-03-17
5 581 786
1 074 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

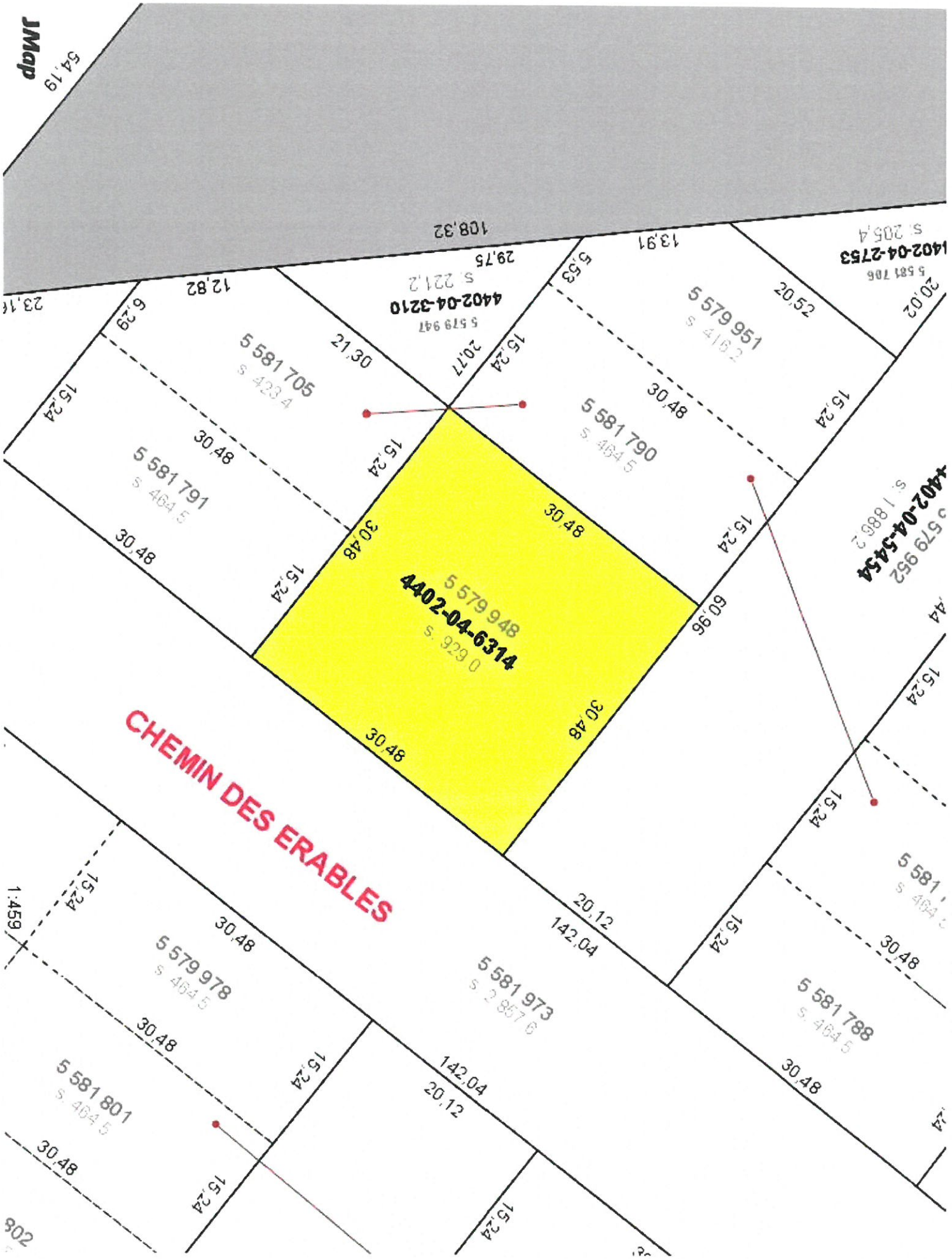
4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

4402-05-3079
5 581 786
1 013 m²

JMap



CHEMIN DES ERABLES

5 579 948
4402-04-6314
0 629 0

1402-04-2753
5 581 706
5 205.4

5 579 952
4402-04-5454
5 1 886.2

5 581 788
5 464.5

5 581 788
5 464.5

5 579 978
5 464.5

5 581 801
5 464.5

54.19

23.16

44

44

902



310

Ha-102

5,575 MB
4402-04-6314
1.0260

Map

4302-94-3588

02-55-2616

4402-15-5308

02-90-9142

2021

0101-8181

4402-05-2000

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

4402-04-8596

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		p1	communautaire récréatif			■				
		u1	utilité publique légère			■				
		LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0				
Nombre de logements	max.		1	0						
STRUCTURE / IAT	Isolée			■						
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--						
	Largeur minimum	(m)	7	--						
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--						

TERRAIN									
	Superficie minimum	(m ²)	420	--					
	Largeur minimum	(m)	15	--					
	Profondeur minimum	(m)	27	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES									
		Avant minimum	(m)	6	--					
		Avant maximum	(m)	--	--					
		Latérale minimum	(m)	1	--					
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	--					
		Arrière minimum	(m)	6	--					
		Espace naturel	(%)	30	--					
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--					
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
Nombre de logement / hectare	max.	--	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES									
	(1)								
	(2)								
	(3)								
	(4)								

ZONE:	Ha 102
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(2) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord
(3) PIIA 007 - Routes 117 et 329
(4) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:

2009-U53

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:

2009-U54

MISE À JOUR:



Propriétaire : CINNER, ALEX

Matricule : 4599-87-9462

Zone : HA-613

Description :

- Lot vacant de forme irrégulière se localisant au coin des rues Levac et chemin de la Montagne ;
- Services d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement accidentée ;
- Marge de recul avant applicable le long des cours adjacentes à une rue.

AVIS D'ÉVALUATION

CINNER, ALEX
 2140, RUE GOYER
 MONTREAL QC
 H3S 1G9

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	CHEMIN DE LA MONTAGNE
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5746076
Numéro matricule :	4599-87-9462-7-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	CINNER ALEX
Adresse postale:	2140, RUE GOYER MONTREAL QC H3S 1G9

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	740,50 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	22 300 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	18 900 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	22 300 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	18 900 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	22 300 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

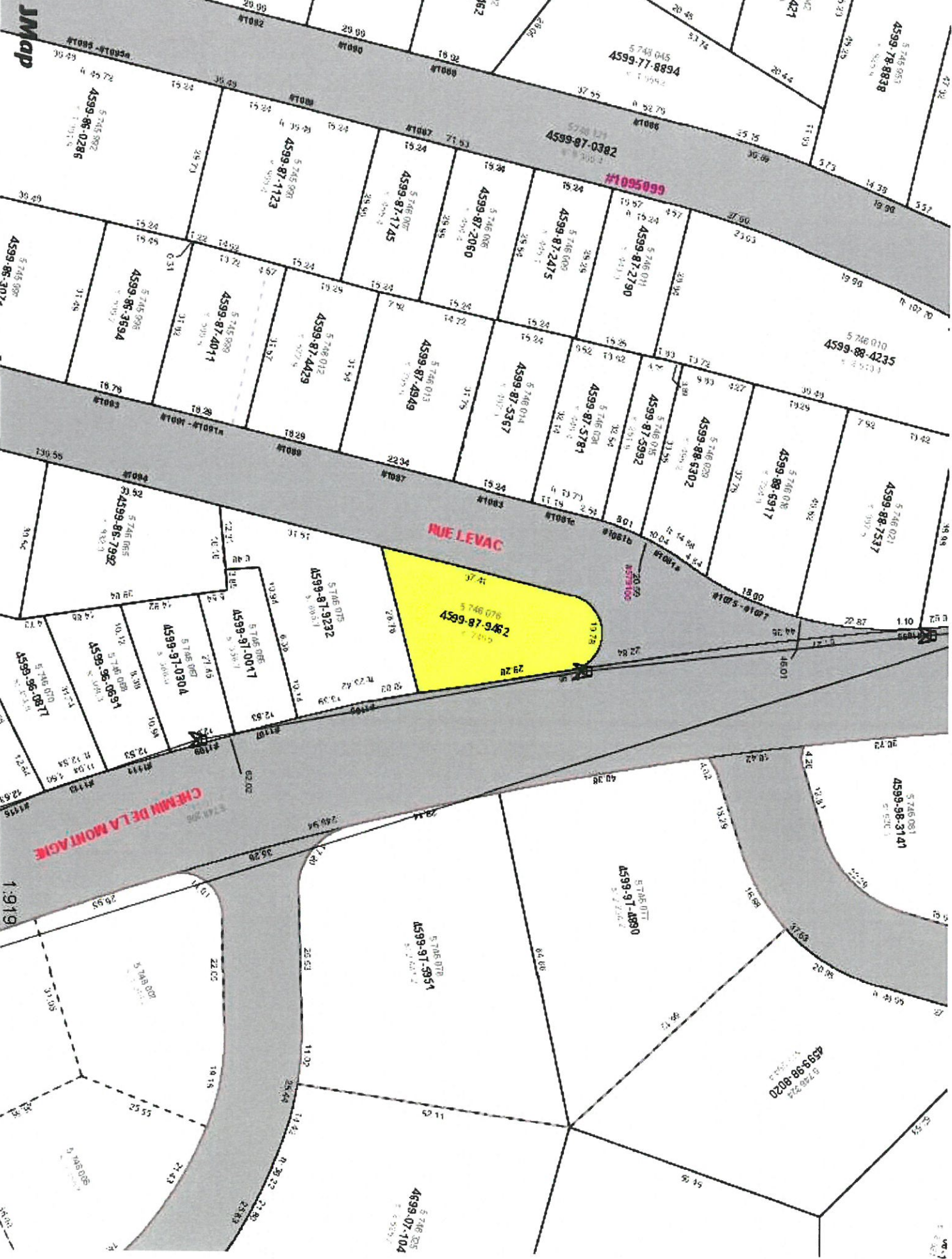
Répartition fiscale

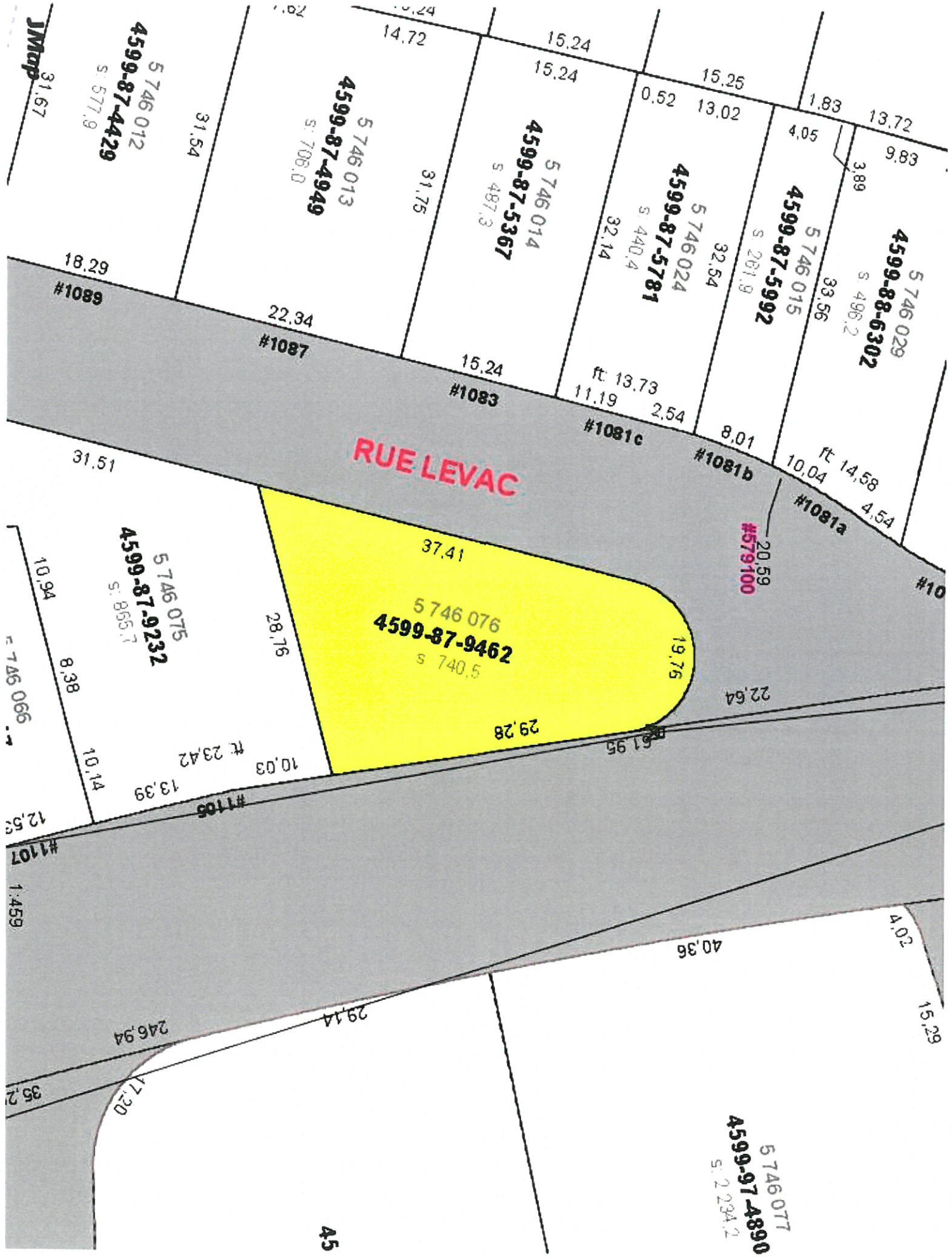
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	22 300 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Source législative			
	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	22 300 \$			

Taxe 2022
 202.35 \$





5 746 012
4599-87-4429
s: 577.9

5 746 013
4599-87-4949
s: 706.0

5 746 014
4599-87-5367
s: 487.3

5 746 024
4599-87-5781
s: 440.4

5 746 015
4599-87-5992
s: 261.9

5 746 029
4599-88-6302
s: 496.2

5 746 075
4599-87-9232
s: 866.7

5 746 076
4599-87-9462
s: 740.5

5 746 077
4599-97-4890
s: 2234.2

45

JMap
31.67

RUE LEVAC

#1089
18.29

#1087
22.34

#1083
15.24

#1081c
8.01

#1081b
20.59

#1081a
10.04

#10

#1105

#1107

40.36

246.94

29.14

40.02

17.20

35.2

13.29

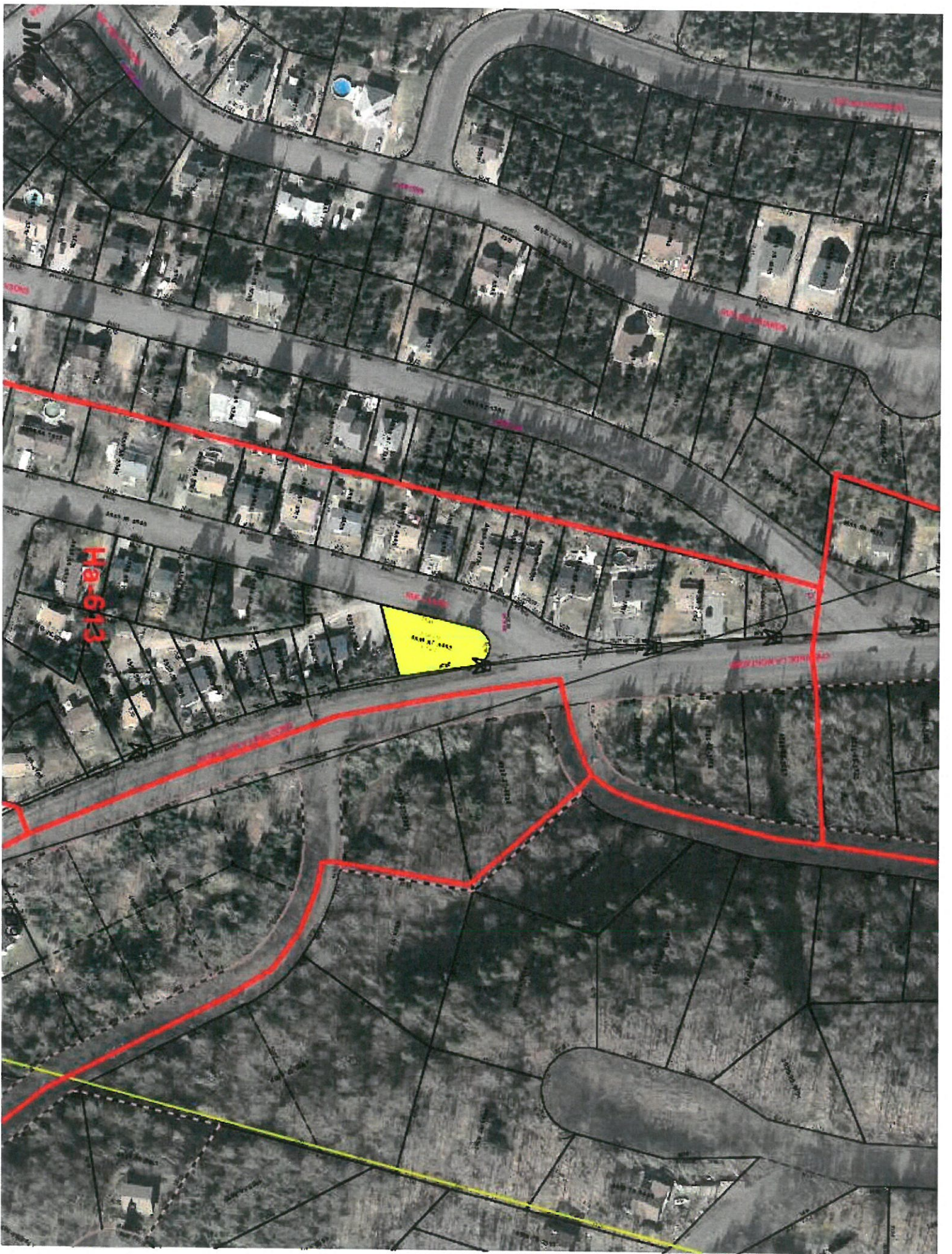
746 066

12.53

1.459

35.2

45





GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE								
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■			
		p1	communautaire récréatif			■		
		u1	utilité publique légère			■		
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	1	0			
	Nombre de logements	max.	1	1	0			
STRUCTURE / BÂTIMENT	Isolée		■					
	Jumelée			■				
	Contiguë							
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--			
	Largeur minimum	(m)	7	5	--			
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	87	55	--			

ZONE:	Ha 613
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	420	350	--	
	Largeur minimum	(m)	15	12,5	--	
	Profondeur minimum	(m)	27	27	--	

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	6	--
		Avant maximum	(m)	--	--	--
		Latérale minimum	(m)	1	0	--
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	3	--
		Arrière minimum	(m)	6	6	--
		Espace naturel	(%)	30	30	--
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	0,3	--
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)	(1)				
------------------------	-----	-----	--	--	--	--

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	613
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		



Propriétaire : CINNER, ALEX

Matricule : 4599-88-7989

Zone : HA-613

Description :

- Lot vacant de forme irrégulière se localisant au coin des rues Pinsons et chemin de la Montagne ;
- Superficie du lot inférieure au minimum requis ;
- Services d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement plat ;
- Marge de recul avant applicable le long des cours adjacentes à une rue.

AVIS D'ÉVALUATION

CINNER, ALEX
 2140, RUE GOYER
 MONTREAL QC
 H3S 1G9

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	CHEMIN DE LA MONTAGNE
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	5746080
Numéro matricule :	4599-88-7989-9-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	CINNER ALEX
Adresse postale :	2140, RUE GOYER MONTREAL QC H3S 1G9

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	336,90 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	6 400 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	5 300 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	6 400 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	5 300 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	6 400 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

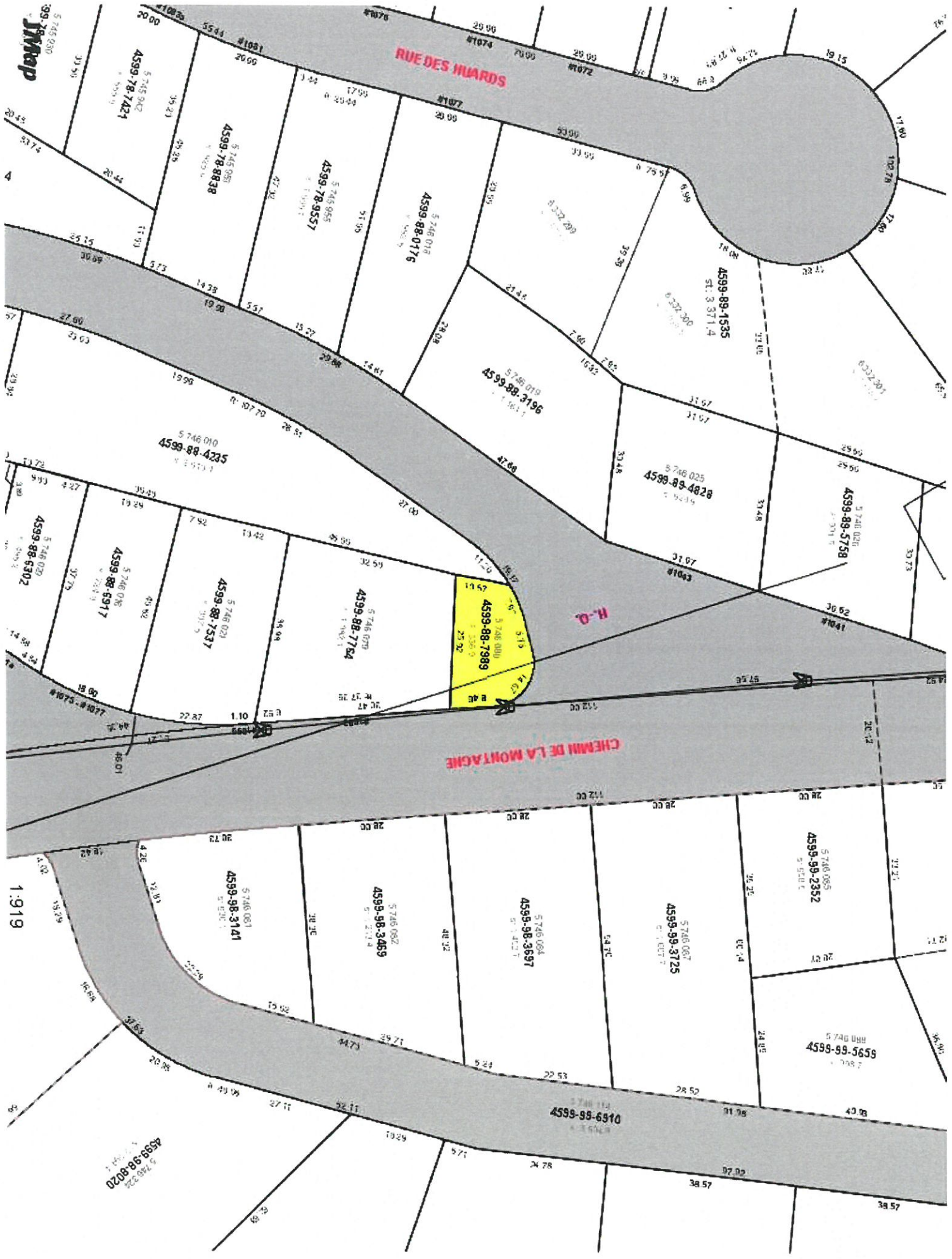
Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle	
Valeur imposable de l'immeuble :	6 400 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Source législative			
	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	6 400 \$			

Taxe 2022
 58.06 \$



RUE DES HUARDS

CHEMIN DE LA MONTAGNE

H.O.

4599-88-7989
5 746 000
5 552 9
25 32

4599-89-1535
5 746 025
5 1 3 371,4

4599-88-0176
5 746 018
5 1 000 0

4599-88-3196
5 746 019
5 1 361,1

4599-89-4828
5 746 025
5 1 645,5

4599-89-5758
5 746 026
5 1 301,5

4599-88-4235
5 746 010
5 1 513,1

4599-88-7754
5 746 029
5 1 062,1

4599-88-7537
5 746 021
5 1 317,3

4599-88-6917
5 746 026
5 1 243,3

4599-88-6302
5 746 022
5 1 290,3

4599-99-2352
5 746 065
5 1 820,5

4599-99-3725
5 746 067
5 1 007,7

4599-98-3687
5 746 064
5 1 422,7

4599-98-3469
5 746 062
5 1 214,4

4599-98-3141
5 746 061
5 1 292,1

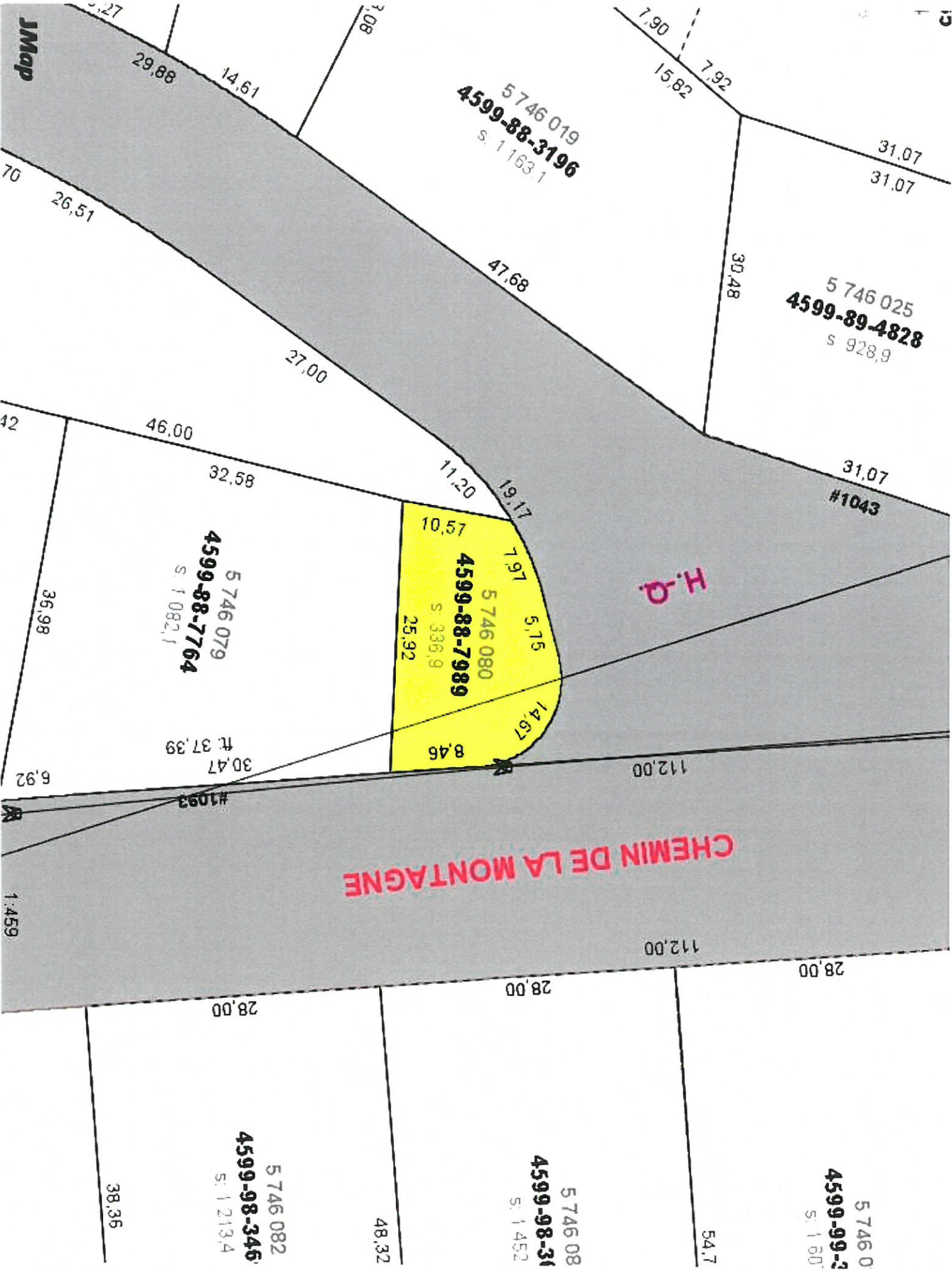
4599-99-5659
5 746 088
5 1 988,5

4599-99-6910

4599-98-8020
5 746 024
5 1 341,1

5 746 830
39 746
JMap

1.919



JMap

H.O.

CHEMIN DE LA MONTAGNE

5746 0
4599-99-2
S: 1 60'

5746 08
4599-98-31
S: 1 452

5746 082
4599-98-346
S: 1 213,4

5746 025
4599-89-4828
S: 928,9

5746 019
4599-88-3196
S: 1 163,1

5746 079
4599-88-7764
S: 1 082,1

5746 080
4599-88-7989
S: 336,9





GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■							
		p1	communautaire récréatif			■						
		u1	utilité publique légère			■						
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	1	0							
	Nombre de logements	max.	1	1	0							
STRUCTURE / BÂTIMENT	Isolée		■									
	Jumelée			■								
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--							
	Largeur minimum	(m)	7	5	--							
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	87	55	--							

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	420	350	--						
	Largeur minimum	(m)	15	12,5	--						
	Profondeur minimum	(m)	27	27	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	6	--						
		Avant maximum	(m)	--	--	--						
		Latérale minimum	(m)	1	0	--						
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	3	--						
		Arrière minimum	(m)	6	6	--						
		Espace naturel	(%)	30	30	--						
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	0,3	--						
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--						
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)								
------------------------	--	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

ZONE: **Ha 613**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR:



Propriétaire : HARDING, GRACE

Matricule : 4701-01-6109

Zone : HA-813 et VC-812

Description :

- Lot dont la superficie est inférieure au minimum requis ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement plat ;
- Immeuble se situant à l'intérieur de deux zones, Ha-813 et Vc-812.

AVIS D'ÉVALUATION

HARDING, GRACE
 A/S KATHERINE HOOPER
 626, MASSENA CRESCENT
 GREENFIELD PARK QC
 J4V 1E2

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTÉ-AGATHE-DES-MONTES		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTÉ-AGATHE-DES-MONTES, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse :	CHEMIN TRUDEL
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	6239675
Numéro matricule :	4701-01-6109-0-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire

Nom :	HARDING GRACE
Adresse postale:	626, MASSENA CRESCENT GREENFIELD PARK QC J4V 1E2

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Superficie du terrain :	1 914,20 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : 2021-10-28			
Valeur du terrain :	39 900 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	27 500 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	39 900 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	27 500 \$

Valeur uniformisée

Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée : 2020-07-01			
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	39 900 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale

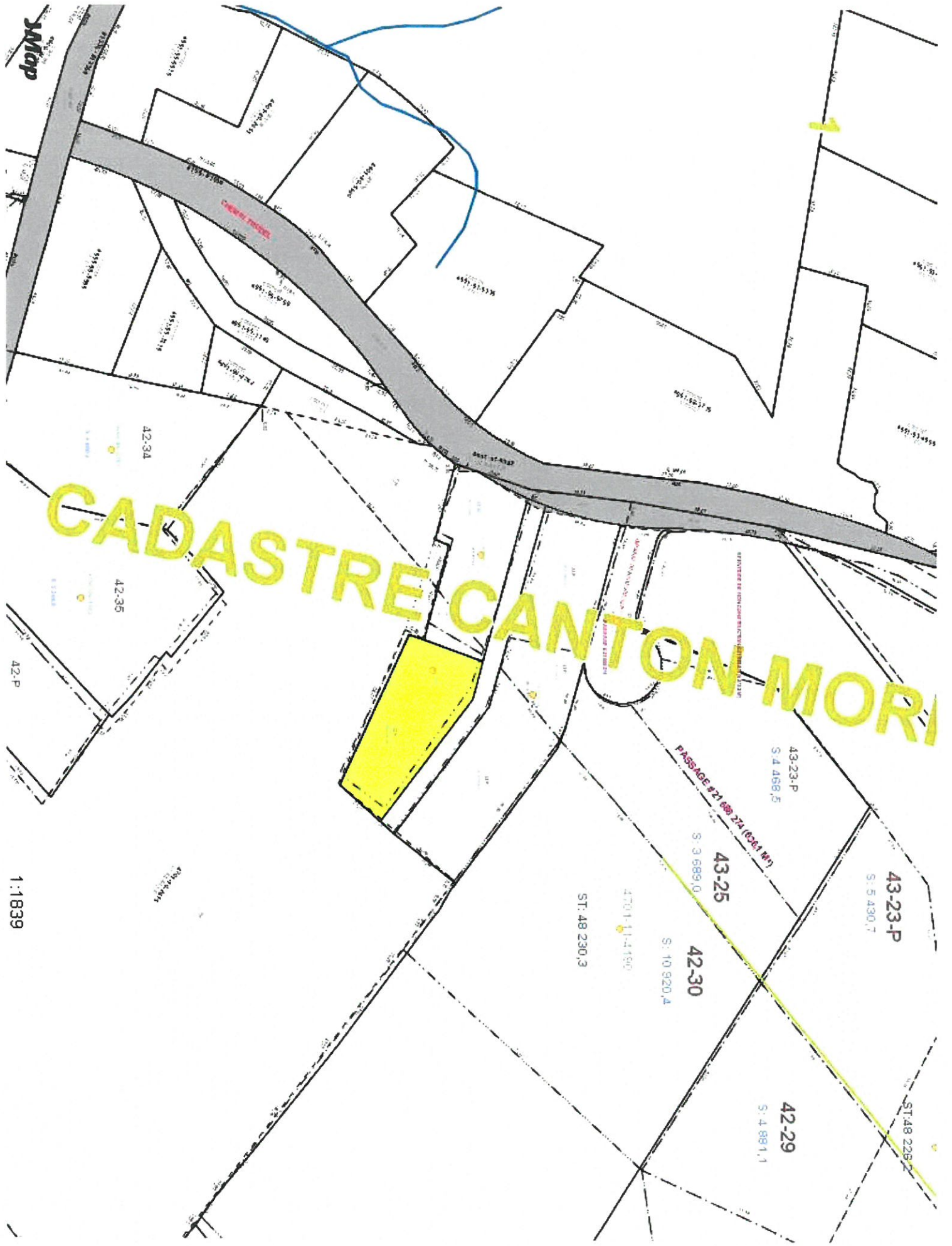
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle			
Valeur imposable de l'immeuble :	39 900 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Source législative			
	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Terrain imposable	39 900 \$			

Taxe 2022
 362.06 \$

CADASTRE CANTON MORI





S: 10 920.4

4701-11-4190

ST: 48 230.3

JMap

1:919

REFLECT



ASTRE CANTO



42-P

4901-91-6042

43-14

4701-11-4190

ST: 48 230.3

S: 10 920.4



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		p1	communautaire récréatif			■				
		u1	utilité publique légère			■				
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	0						
	Nombre de logements	max.	1	0						
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■							
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--						
	Largeur minimum	(m)	7	--						
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--						

ZONE:	Ha 813
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

TERRAIN							
Superficie minimum	(m ²)	(3)	--				
Largeur minimum	(m)	50	--				
Profondeur minimum	(m)	60	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES							
		Avant minimum	(m)	10	--			
		Avant maximum	(m)	--	--			
		Latérale minimum	(m)	5	--			
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	--			
		Arrière minimum	(m)	9	--			
		Espace naturel	(%)	60 (4)	--			
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	--			
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
Nombre de logement / hectare	max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(2) PIIA 002 - Implantation en montage
(3) Terrain partiellement desservi : 3000 m ² Terrain non desservi : 4000 m ² Pour un terrain situé en secteur riverain : 4000 m ²
(4) Pour un terrain dont la superficie est inférieure à 3000 m ² , le pourcentage est réduit à 30. Toutefois, un minimum de 1 arbre (déf. Art.11.1.9) par 3 m de largeur du terrain doit être conservé ou planté en cour avant.
(5) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	(1)(2)						
	(3) (4)						
	(5)						

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	813
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■							
		p1	communautaire récréatif			■						
		u1	utilité publique légère			■						
	LOGE- MENTS	Nombre de logements		min.	1	0						
		Nombre de logements		max.	1	0						
	STRUCTURE / BAT	Isolée			■							
Jumelée												
Contiguë												
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)			2	--							
	Largeur minimum (m)			7	--							
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)			67	--							

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)		4000	--						
	Largeur minimum (m)		50	--						
	Profondeur minimum (m)		60	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)		10	--					
		Avant maximum (m)		--	--					
		Latérale minimum (m)		5	--					
		Total des deux latérales minimum (m)		10	--					
		Arrière minimum (m)		9	--					
		Espace naturel (%)		60	--					
	Rapport espace bâti / terrain		max.	0,08	--					
	Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--					
Nombre de logement / hectare		max.	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)						
	(2)						
	(3)						
	(4)						

ZONE:	Vc 812
De villégiature	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.11 - Camionneur artisan
(2) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(3) PIIA 002 - Implantation en montagne
(4) Art. 8.3.7 - Logement de gardien

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usages/limite/homme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53	812
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54	
MISE À JOUR:	

Propriétaire : BELAND, MAXIM, BELAND ANTHONY, BELAND FÉLIX ET PROULX-GUAY PASCALE

Matricule : 4803-19-4804

Zone : RU-806

Description :

- Terrain adjacent à la rue Mirabelle ;
- Lot de forme irrégulière et dont la superficie est inférieure au minimum requis ;
- Aucun service d'aqueduc et d'égout sanitaire disponible ;
- Topographie du terrain relativement accidentée.

RÉTIRÉ

78032
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 50 RUE SAINT-JOSEPH
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC
 J8C 1M9 (819)326-4595

Municipalité
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Rôle en vigueur pour les exercices financiers : **2022-2023-2024**

Organisme municipal responsable de l'évaluation ayant dressé le rôle
MRC DES LAURENTIDES

Date de l'avis : **2022-05-30**

AVIS D'ÉVALUATION

BELAND, MAXIM ET AL.
 130, CHEMIN HOGAN
 CANTLEY, QC
 J8V 0E5

Lors du premier des exercices pour lesquels est fait le rôle d'évaluation foncière d'une municipalité, un avis d'évaluation est expédié à toute personne au nom de laquelle est inscrite une unité d'évaluation conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cet avis vise à :

- Vous informer des principaux renseignements inscrits au rôle d'évaluation relativement à votre propriété;
- Vous renseigner des modalités applicables si vous désirez faire corriger une omission ou une inexactitude apparaissant au rôle d'évaluation;
- Vous indiquer la valeur uniformisée de votre propriété. C'est sur la base de cette valeur que vous devez déterminer si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable.

Pour demander une révision		
Date limite	Montant à joindre	Référence au règlement
2022-05-01	75,00 \$	MRC 313-2015
Adresse de l'endroit où l'on peut se procurer une formule de demande de révision et où elle peut être remise		
MRC DES LAURENTIDES		
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS		
50, RUE SAINT-JOSEPH		
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QUEBEC, J8C 1M9		
(819) 326-4595		

Identification de l'unité d'évaluation	
Adresse :	RUE DE LA MIRABELLE
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	6239880
Numéro matricule :	4803-19-4804-4-000-0000
Utilisation prédominante :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

Propriétaire	
Nom :	BELAND MAXIM PROULX-GUAY PASCALE
Adresse postale :	130, CHEMIN HOGAN CANTLEY, QC J8V 0E5

► Cet avis s'adresse au destinataire identifié ci-dessus ainsi qu'à toute autre personne inscrite comme propriétaire au rôle d'évaluation. ◀

Caractéristiques de l'unité d'évaluation			
Superficie du terrain :	701,60 m2	Nombre de logements :	0
Zonage agricole :	Non zonée	Nombre de locaux non résidentiels :	0
Exploitation agricole enregistrée :	Non	Nombre de chambres locatives :	0
Superficie à vocation forestière enregistrée :	Non		

Valeurs au rôle d'évaluation			
Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle :	21-10-28		
Valeur du terrain :	1 800 \$	Valeur du terrain au rôle antérieur :	1 600 \$
Valeur du bâtiment :	0 \$	Valeur du bâtiment au rôle antérieur :	0 \$
Valeur de l'immeuble :	1 800 \$	Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	1 600 \$

Valeur uniformisée			
Date de référence au marché aux fins de l'établissement de la valeur uniformisée :	2020-07-01		
Proportion médiane de la valeur foncière réelle :	100 %	Valeur uniformisée de l'immeuble à la date de référence au marché :	1 800 \$
Facteur comparatif du rôle :	1,000	(valeur de l'immeuble x facteur comparatif du rôle)	

Répartition fiscale			
Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :	Résiduelle		
Valeur imposable de l'immeuble :	1 800 \$	Valeur non imposable de l'immeuble :	0 \$

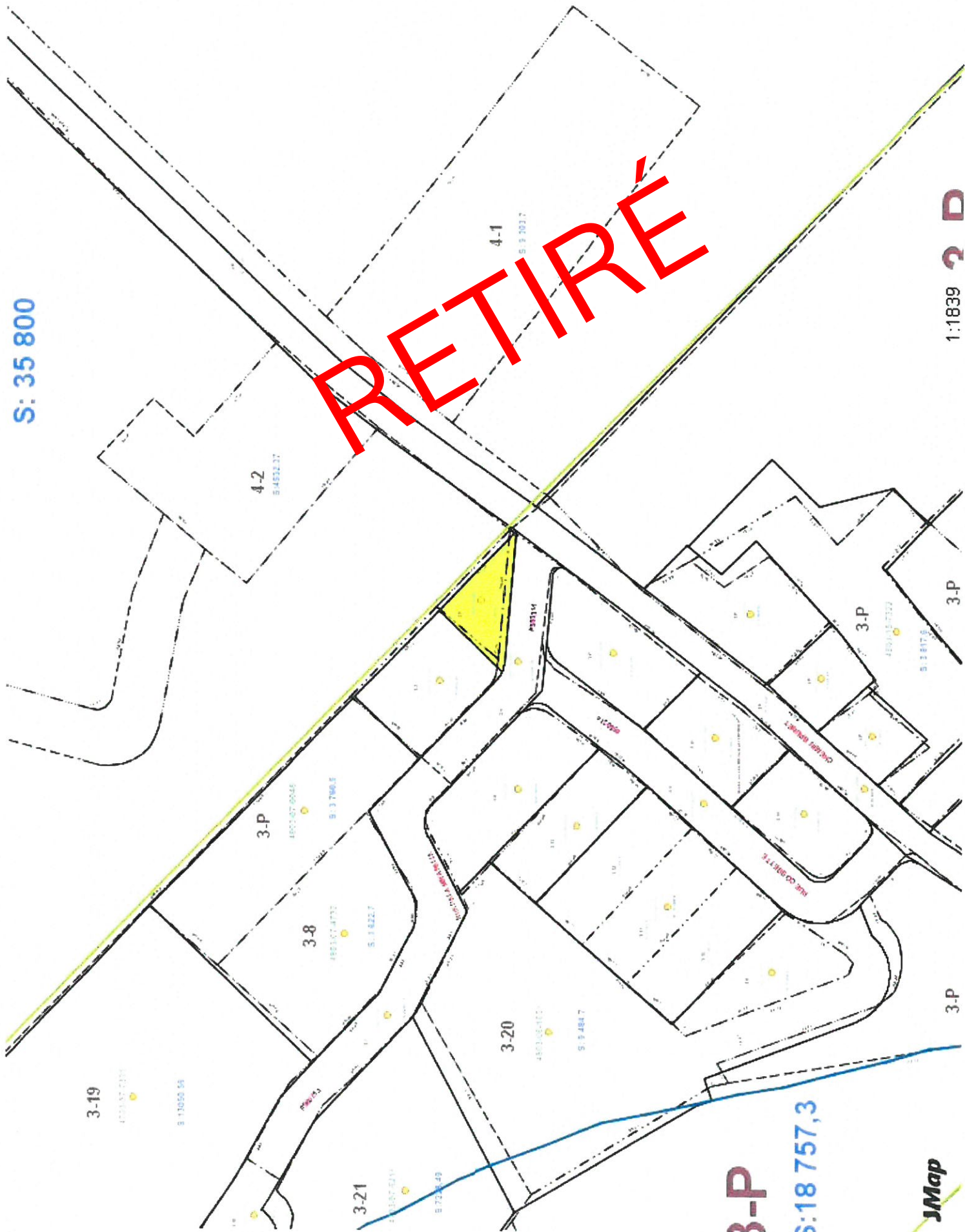
Répartition des valeurs			
Imposabilité	Montant	Source législative	
		Nom de la loi	Article
Terrain imposable	1 800 \$		Alinéa

RETRAITÉ

Taxe 2022
15.32 \$

S: 35 800

RETIRÉ



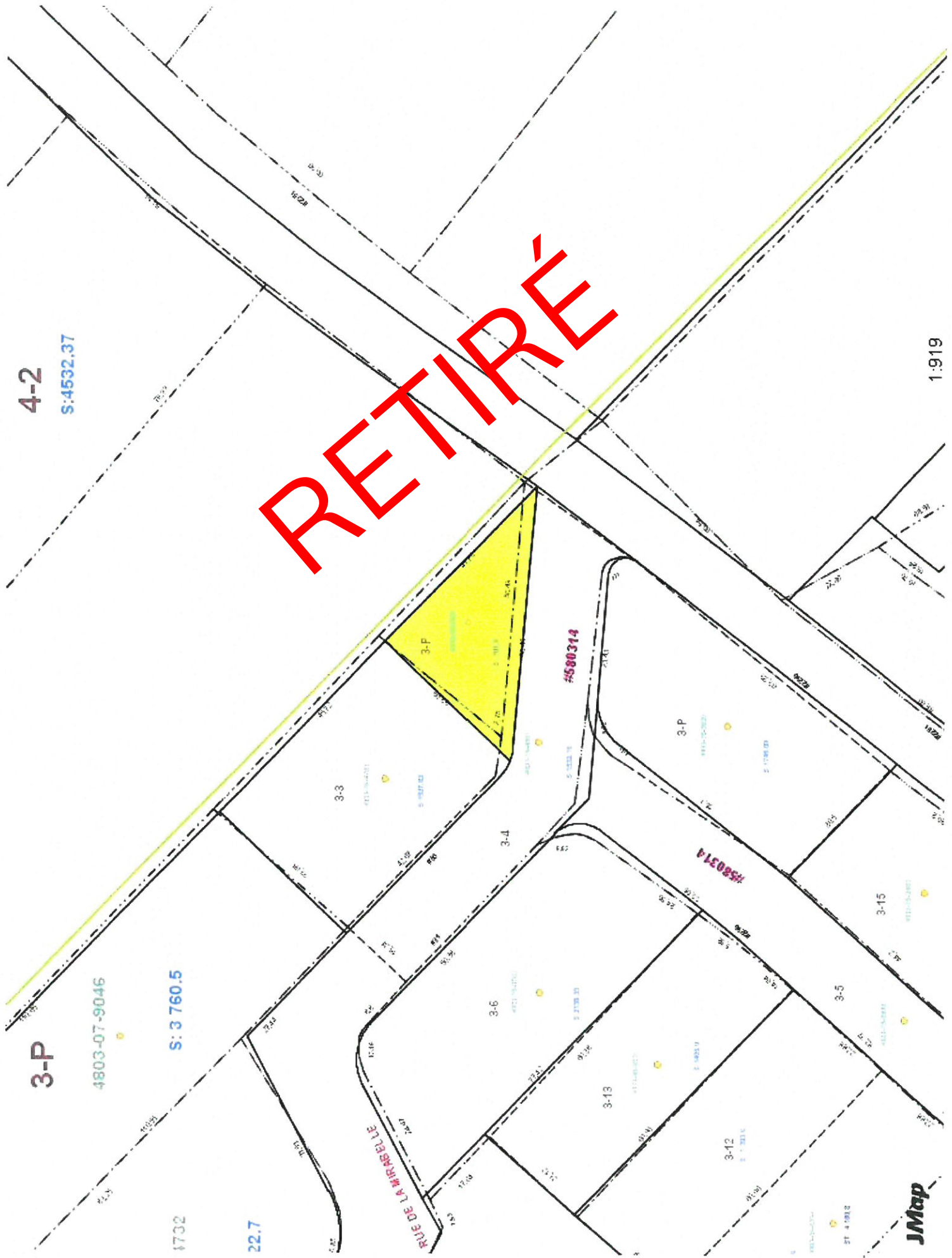
1:1839

3-P

S: 18 757,3



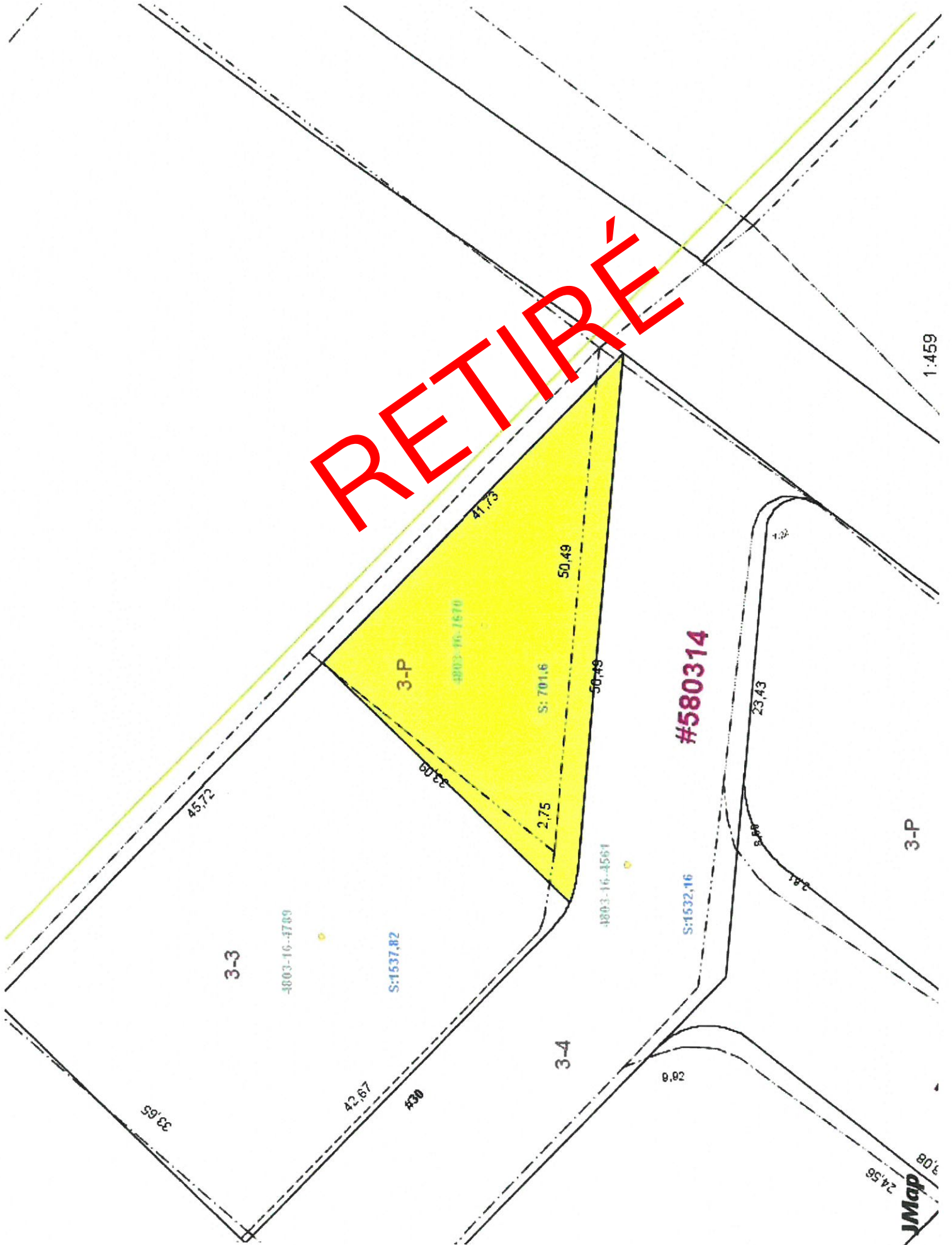
RETIÉRÉ



1:919

JMap

RETRAITÉ



3-3

4803-16-4789

S:1537,82

3-P

4803-16-1670

S: 701.6

50.49

50.49

2.75

4803-16-4561

#580314

S:1532,16

3-P

33.65

45.72

42.67

430

33.00

41.73

3-4

28.8

8.98

23.43

1.2

1.459

JMap

2456

908



S 35 600

RETIRED

1:1839

S-P
S 18 7573

JMap



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE										
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■					
		c13	commerce d'hébergement			■(a)				
		a2	fermette				■			
		f1	foresterie et sylviculture					■(b)		
		p1	communautaire récréatif						■	
		u1	utilité publique légère							■
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	1	1	0	0			
	Nombre de logements	max.	1	1	1	0	0			
STRUCTURE / BAT	Isolée		■	■	■	■				
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	2	--			
	Largeur minimum	(m)	7	7	7	7	--			
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	67	67	--			

RETIÉRÉ

ZONE:	Ru 806
	Rurale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis l'hébergement léger
(b) uniquement permis la production de bois de chauffage, les érablières et les plantations

TERRAIN		(6)	5000	20000	20000	--		
	Superficie minimum	(m ²)						
	Largeur minimum	(m)	50	50	50	50	--	
	Profondeur minimum	(m)	60	60	60	60	--	

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		10	10	10	10	--	
	Avant minimum	(m)						
	Avant maximum	(m)	--	--	--	--	--	
	Latérale minimum	(m)	5	5	5	5	--	
	Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	10	10	--	
	Arrière minimum	(m)	9	9	9	9	--	
	Espace naturel	(%)	60	60	--	30	--	
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	0,12	0,12	0,12	--	
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--	--	--	
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--	--	--	

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.2 - Atelier artisanal léger
(2) Art. 8.3.3 - Usage additionnel hébergement léger
(3) PIIA 002 - Implantation en montagne
(4) Art. 8.3.14 - Fermette
(5) PIIA 011 - Abattage d'arbres et entretien des boisés
(6) Dimensions et superficies prescrites au règlement de lotissement

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)	(2)	(3)	(3)			
	(3)	(3)	(4)	(5)			

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	806
ET AU RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		